Mondren Hougeret

UNE CONFÉRENCE

SUR

L'HISTOIRE D'ARMÉNIE

OU

LA VÉRITE VRAIE

DÉCLARÉE A PROPOS

DE LA BROCHURE ANONYME INTITULÉE

LA VÉRITÉ

SUR LE PRINCE LÉON D'ARMÉNIE-LUSIGNAN

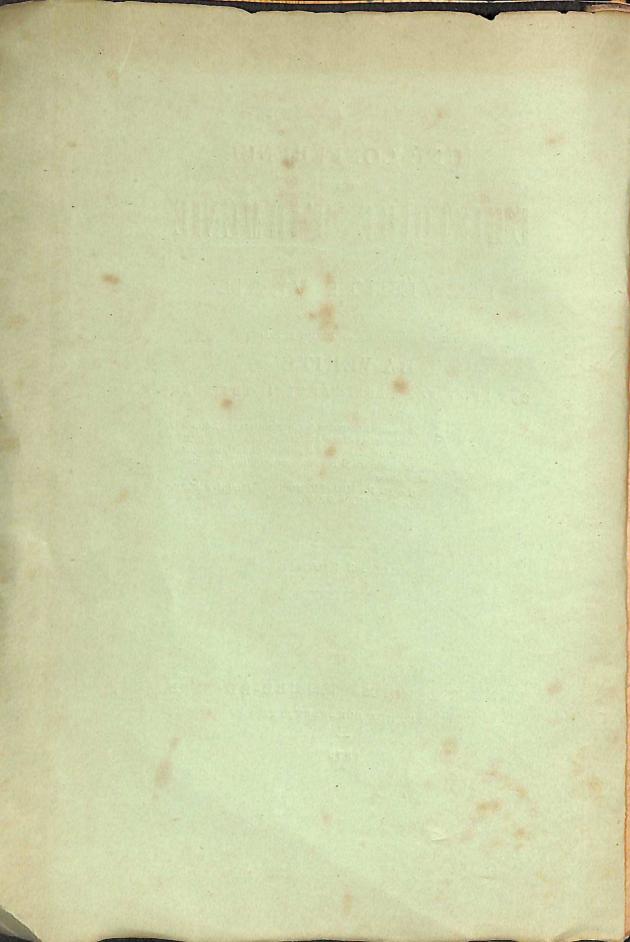
A la mort de notre dernier souverain Léon VI, et de la reine Marie sa femme, la famille royale d'Arménie s'étoignit à jamais, et de leur splendide demeure il ne reste aujourd'hui pas même une ombre.

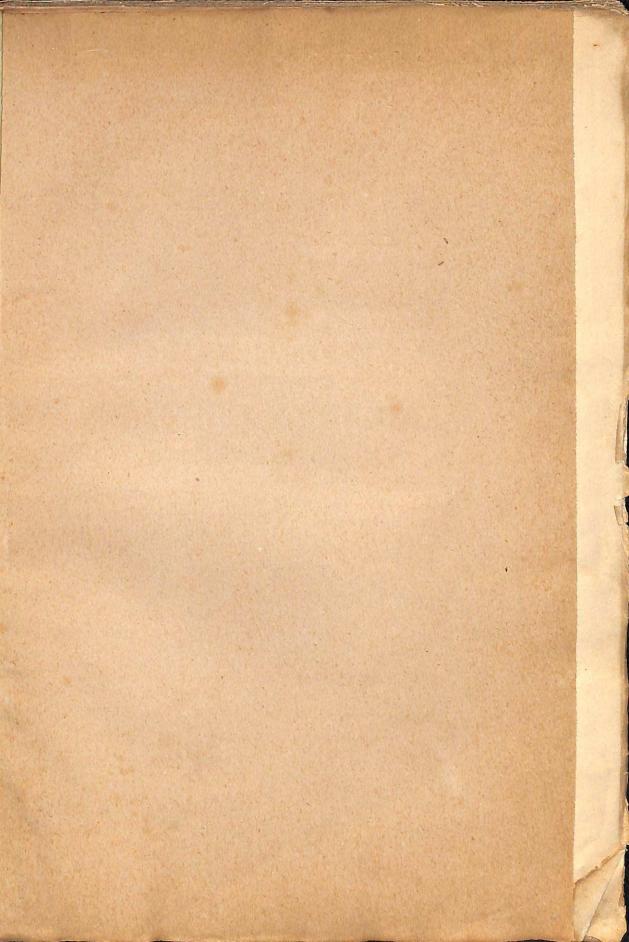
(Le R. P. Michel Tchamitch, Histoire d'Arménie, T. III, p. 364-365.)

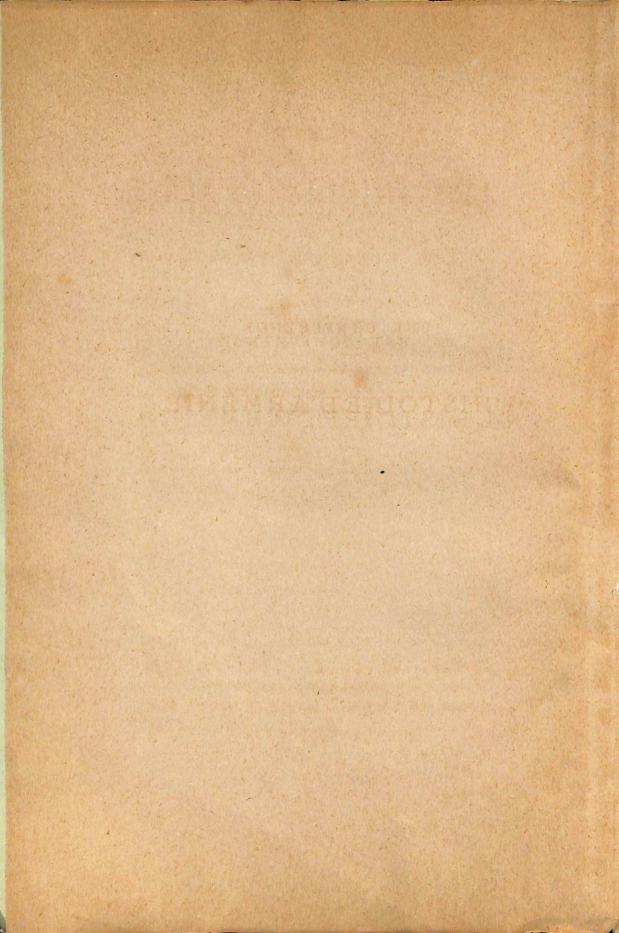
PRIX: 3 FRANCS

PARIS

ERNEST LEROUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28







UNE CONFERENCE

SUR

L'HISTOIRE D'ARMENIE

JOHERARNOS END

PARIS. - TYPOGRAPHIE MORRIS PÈRE ET-FILS
64, RUE AMELOT, 64.

UNE CONFÉRENCE

SUR

L'HISTOIRE D'ARMÉNIE

OU

L'A VÉRITÉ VRAIE

DÉCLARÉE A PROPOS

DE LA BROCHURE ANONYME INTITULÉE

LA VÉRITÉ

SUR LE PRINCE LÉON D'ARMÉNIE-LUSIGNAN

A la mort de notre dernier souverain Léon VI, et de la reine Marie sa semme, la samille royale d'Arménie s'éteignit à jamais, et de leur splendide demeure il ne reste aujourd'hui pas même une ombre.

(Le R. P. Michel Tchamitch, Histoire d'Arménie, T. III, p. 364-365.)

PRIX: 3 FRANCS

PARIS

ERNEST LEROUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1879

UNICOURDERENCE

CHISTOIRE BIARMENIE

LA VERITE VEATE

quarrent mercina mineral, as see

arinav i i

READ CRAS STATEMANTO ANTO TORIAN DI ADD

All about some or an arminent manner with a second at a contract of the contra

THE STORES OF THE PARTY OF THE PARTY OF

SOMETH SEXIV

PIMIN

SUSTING BRIDGE CHEST FOR THE STATE OF

SARIF.

UN MOT.AU LECTEUR

Nous considérons comme un devoir de déclarer que les recherches sur lesquelles est basée notre argumentation dans la brochure suivante, ont été empruntées à plusieurs savants bien connus par leurs travaux sur l'histoire des princes de la maison de Lusignan, qui régnèrent dans la Petite Arménie ou dans l'île de Chypre. Ces savants auxquels nous aimons à offrir le tribut de reconnaissance que nous leur devons, sont: feu M. Victor Langlois, chargé d'une mission scientifique dans la Cilicie en 1852 et 1853; M. Ed. Dulaurier, membre de l'Institut; M. L. DE MAS-LATRIE, professeur l'École des Chartes et chef de section aux Archives nationales, et les RR, PP, Michel Tchamitch et Léonce Alischan, religieux de la congrégation des Mekhitharistes de Venise, dont les noms ont une autorité décisive dans la question que nous avons entrepris de traiter.

Le reste se compose de documents officiels, recueillis par nous, transcrits ou traduits avec la plus scrupuleuse exactitude. En les mettant en lumière, nous n'hésitons pas à en garantir l'authenticité, et nous sommes prêts à en donner la preuve, par la production des originaux, en même temps que nous assumons sur nous la responsabilité des opinions émises dans la présente publication.

Paris, ce 20 avril 1879.

L'AUTEUR.

UN MOTAU LEGITETIE

Nous considérons comme us devoir de déclarer que les recherches air lesquelles est besée mêre arganon-sation dans le la calquelles est besée mêre arganom-fest aplosit ont savents bien commes our leurs travents are le plais ont auvents are le plais ont auvents are l'histoire des princes de la maison de la signant, qui règniment dans la Polite Arménie en dans Ples de Chypre, des avants auxquels nors, almous à officir le leibet de reconnaissance que nous leur devous, sont : l'abet de reconnaissance que nous leur devous, sont : l'en l. Verre a Langueur, charcé d'una mission scientils que d'un la Cili in en 1852 et 1853; M. Ec. Décausium, au l'abet de serbe a nux accepte de l'entite et l'alore des d'institut et les RIL Pre Micros de l'enangueur des d'Indones autonales, et les RIL Pre Micros d'en des des Maltitutements de Venise, dent les noms carb une autonales de Venise, dent les noms carb une autonales de l'entreprès de Venise, dent les noms carb une autonales de lentreprès de lentrer.

La reste e empose do documents officials, requeillis par mora, transcrita en traduits avo la plur seappilouse exactitude. En les "mettant en lumière, nous n'hésiteus era à en garantir l'authonticité, et neus sommes prêts à en donner la prouve, par la pro-duction des originaux, en même temps que la pro-casalment seu nous la responsabilité des enfaisate émises d'us in présente authication.

Paris, et 20 avril 1879.

WHITHA!

but he sitted at leading account of the single-

Il y a trois ans, juste à présent, — c'était en février 1876, — que mourait, oublié et indigent, dans un des hôpitaux de Milan, un homme qui, pendant trente années, avait promené dans toute l'Europe ses prétentions à une descendance royale, et ses revendications comme héritier de douze empereurs et de trente rois (1), et étalé à tous les yeux les péripéties de l'existence la plus aventureuse et la plus tourmentée. Il se disait issu en ligne directe de Léon VI, prince de la famille des Lusignan, dernier souverain de la Petite Arménie. Ce prince, mort à Paris, le 29 novembre 1393, sans postérité (2), se trouvait ainsi, au bout de cinq siècles, revivre dans la personne d'un successeur improvisé.

En même temps, et par une contradiction flagrante, et qui constitue une impossibilité généa-

(2) Voir dans nos Pièces justificatives, nº I, le Tableau généalogique des Lusignan d'Arménie.

⁽¹⁾ Lettre signée Guy de Lusignan, dans le Gaulois du 7 août 1878, et à la fin de la brochure La Vérité.

logique, le même homme faisait remonter son origine à un certain Schahan, qu'il appelait prince de Korikosz, personnage dont la famille est tout à fait inconnue dans l'histoire, et sur le compte duquel nous ne savons rien, si ce n'est qu'il avait épousé la fille de Léon VI, Phinna ou Joséphine, et qu'il était comte nominal de Gorigos et non pas prince de Korikosz (1).

Mais, ce que nous pouvons affirmer avec certitude, c'est que ce Schahan n'était pas de la race des Lusignan, et que c'est par pure fantaisie qu'on lui a donné cette illustre parenté (2). Notre prétendant, en vertu de la double qualité qu'il s'attribuait de descendant à la fois du beau-père et du gendre, s'intitulait, tantôt prince d'Arménie-Lusignan, tantôt prince de Korikosz, ou, par une ambition encore plus haute, Léon VII.

Ces titres étaient pompeux et sonores, mais ce qui en rehaussait surtout la valeur, c'était l'avenir

Il sera question plus loin (p. 33-38) du comté de Gorigos, qui fut un des fiefs de la couronne arménienne, et non une prin-

cipauté.

(2) Voir dans la brochure La Vérité, p. 44, à propos de Schahan, la note 2, qui a trait à cette double descendance et où il y a autant d'erreurs que de mots.

⁽¹⁾ Un docte religieux, le R. P. Michel Tchamitch, dans sa grande Histoire d'Arménie, écrite en arménien (3 vol. in-4°, Venise, 1784-1786), en parlant de Schahan (t.III, p. 352, 361 et 363), nedit pas un mot de la famille à laquelle ce personnage appartenait. Ce qu'il y a de certain, c'est que la forme même de ce nom de Schahan qui est un nom de baptême, usité de tout temps chez les Arméniens et nullement un nom patronymique, indique que celui qui le portait, était de nationalité arménienne, et non point frank ou latin, comme on appelait les Lusignan.

d'honneurs et de richesses qu'ils promettaient. Malheureusement, aucun des gouvernements auxquels le successeur de tant de monarques s'adressa, ne consentit à prendre ces titres au sérieux.

Les rédacteurs de l'Almanach de Gotha, sollicités à leur tour de lui donner place dans leur galerie des familles régnantes ou princières, firent la sourde oreille et refusèrent net. D'autres, poussant l'incrédulité plus loin et en quête d'une filiation qui leur parût plus vraisemblable, crurent avoir découvert qu'il était né d'un juif polonais ou hollandais, ou bien d'un marchand arménien, ou bien encore d'un constructeur de navires de la même nation, nommé Jean (Hovhannès), de Samarang, dans l'île de Java, et que son vrai nom était Joseph, fils de Jean (Hovsep Hovhannissian). On racontait ses démêlés avec les polices et les tribunaux de différents pays. Mais ceux qui manifestèrent la plus vive répulsion contre lui, ce furent les Arméniens, ses compatriotes, ses sujets! Dès 1855, ce sentiment éclatait dans la presse arménienne, et deux journaux, les plus autorisés et les plus répandus, s'en firent les organes: l'Europa, rédigée par les RR. PP. Mekhitharistes de Vienne (Autriche), et le Massis, feuille officielle du patriarcat arménien et du conseil supérieur de la nation, à Constantinople, auxquels nous avons emprunté les renseignements que l'on vient de lire (1). Ces détails divul-

⁽¹⁾ Voir les extraits de ces deux journaux traduits de l'original arménien dans nos Pièces justificatives, n° IV.

gués depuis bientôt un quart de siècle, n'ont été l'objet d'aucune réfutation ou protestation, on peut donc les considérer comme ayant acquis l'autorité de la chose jugée, autorité confirmée d'ailleurs par un document officiel émané de la Présidence de police de Berlin (1).

Au milieu de ces allégations si divergentes, si opposées entre elles, ce qui importe avant tout est de rechercher et de bien établir la vérité, au moment où le débat est en voie de prendre un caractère judiciaire. Ce débat, qui touche à des faits de l'histoire de l'ancienne Arménie, est par celamême une thèse purement historique. Nous nous efforcerons de la maintenir à cette hauteur, en la dégageant des passions et des intérêts personnels mis en jeu, et en ne répondant que par le silence et le mépris aux ignobles injures qui souillent les pages de la brochure parue récemment, La Vérité (2).

Nous tâcherons de rester dans les limites des convenances, de la justice et de l'impartialité, tout en regrettant que l'on ait fait intervenir dans cette discussion l'aîné des orphelins du pré-

⁽¹⁾ Voir dans nos Pièces justificatives nº V.

⁽²⁾ Entre autres aménités que prodigue l'auteur de cette brochure à ceux qu'il appelle les ennemis du prince Léon et de ses orphelins, nous relevons celles de vauriens, malfaiteurs ou niais, p.66, note 1. «Comment, s'écrie-t-il dans son patois, des » gens plus dignes que beaucoup d'autres d'y être transportés, » ont-ils oublié Nouméa dans leur collection de peaux juives »; faisant allusion aux mécréants qui ont osé attribuer à son prince une naissance judaïque.

tendant décédé, jeune enfant que son inexpérience empêche d'en être le juge et qui ne saurait, par son âge, avoir d'autre opinion que celle qu'on lui suggère; tout en déplorant non moins amèrement le bruit intempestif que l'on a fait autour de son nom, et les attaques non provoquées auxquelles ce nom a servi de prétexte.

Mais la vérité réclame aussi ses droits, et c'est un devoir de la dire publiquement, telle que nous la révèle l'histoire interrogée avec bonne foi.

. on v melant le III it de ses aventures per-

La question qui se pose à nous maintenant est celle-ci:

iles, est d'une bedure anssi instructive

Le personnage avec qui nous venons de faire connaissance, et qui soutient si positivement sa descendance des anciens souverains de la Petite Arménie, se rattache-t-il à ces souverains directement ou par un lien quelconque? C'est là une question de généalogie qui ne saurait être résolue que par la production de preuves historiques et de documents d'une authenticité incontestable. Ces documents et ces preuves ne manquent pas aujourd'hui, grâce aux travaux récents de plusieurs savants qui ont consacré de longues années d'efforts et de recherches à exhumer et à mettre en lumière tous les monuments et tout ce qui nous

reste de souvenirs des princes de la Petite Arménie, à l'époque des Croisades, et principalement des rois de la troisième et dernière dynastie, dite des Lusignan, ceux précisément que l'on se donne pour ancêtres.

L'un de ces infatigables et utiles travailleurs, est feu M. Victor Langlois qui, en 1852-1853, parcourut la Cilicie, chargé d'une mission qui lui avait été confiee par le gouvernement français, dans l'intérêt de ses études archéologiques et historiques. La description qu'il a retracée de l'état ancien de cette contrée comparé à son état moderne, en y mêlant le récit de ses aventures personnelles, est d'une lecture aussi instructive qu'agréable (1).

D'autres ouvrages du même auteur, dont le royaume de la Petite Arménie lui a fourni les éléments, attestent la compétence qu'il s'était acquise dans cet ordre d'études. Nous lui devons, entre autres, les monographies des médailles et des inscriptions se rapportant au règne de chacun des princes arméniens (2), et enfin une collection de chartes et de diplômes provenant de leur chancellerie ou des archives d'Etat (3).

⁽¹⁾ Voyage dans la Cilicie et dans les montagnes du Taurus, exécuté pendant les années 1852 et 1853, par ordre de l'Empereur, in-8°, 1861.

⁽²⁾ Numismatique de l'Arménie au moyen âge, in-4°, 1855. —Inscriptions grecques, romaines, byzantines et arméniennes de la Cilicie, in-4°, 1854.

⁽³⁾ Trésor des Chartes d'Arménie, in-4º, 1863.

Un autre savant, émule de M. Langlois dans ce même champ d'investigations, est l'éminent professeur de langue et de littérature arméniennes à l'École spéciale des langues orientales, M. Ed. Dulaurier, qui, en 1862, faisait paraître son Étude sur l'organisation politique, religieuse et administrative du royaume de la Petite Arménie, au temps des Croisades (1), et plus tard (1869), dans les collections de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France, un énorme in-folio (2), qui réunit tous les chroniqueurs arméniens de la même époque, confrontés avec les annalistes grecs, latins et orientaux, et corroborés par tous les documents disséminés dans les archives des nations de l'Europe, qui entretenaient avec la Cilicie des relations politiques ou commerciales, ou qui, alliées des Arméniens, allaient guerroyer outre-mer contre les infidèles. Le volume se termine par une histoire des Lusignan d'Arménie, reconstruite de fond en comble avec ces nouveaux matériaux, et où l'on trouvera, si l'on veut bien la consulter, des notions qui tranchent la question de la descendance de ces princes, et nous donnent le dernier mot du débat qui a été soulevé.

⁽¹⁾ Imprimerie nationale, un vol.in-8° avec quatre tableaux généalogiques, contenant la succession des trois dynasties qui ont régné sur la Petite Arménie: les Roupéniens 1080-1349; les Héthoumiens 1227-1340 ou 1341, et les Lusignan

⁽²⁾ Collection des historiens des Croisades, Documents arméniens, t. 1er.

Un religieux de la congrégation des Mekhitharistes de Venise, docte autant que modeste, le R. P. Léonce Alischan, a aussi apporté une très précieuse contribution à ces études dans l'introduction dont il a fait précéder son édition du texte arménien, récemment découvert, des Assises d'Antioche (1).

A ces noms vient s'ajouter celui de M. L. de Mas-Latrie, dont la réputation a été consacrée par son grand et heau travail sur les souverains de l'île de Chypre de la maison de Lusignan.

Par suite de cette accumulation de travaux, la lumière s'est faite sur cette période des annales arméniennes; les créations de la fantaisie s'effacent devant les révélations positives et irréfutables de la science. L'histoire du règne du dernier des Lusignan, Léon VI, est maintenant aussi connue que celle du roi de France, Charles VI, auprès duquel il vint chercher un asile, et il n'est plus permis d'ignorer que le souverain arménien est mort à Paris sans laisser d'enfant mâle et d'héritier direct de sa couronne. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce fait capital.

Mais de toutes ces erreurs sciemment débitées ou nées de l'ignorance, il en est une qui mérite d'être signalée, parce qu'elle a été le germe de l'un des épisodes du roman dont notre prétendant s'est fait le héros, et qu'elle a été la cause première des mécomptes et des malheurs qui ont marqué sa

⁽¹⁾ Venise, imprimerie du couvent de St-Lazare, in-40, 1876.

carrière et causé sa triste fin. Cette erreur est celle qui lui a fait supposer, à l'encontre de toute vérité historique, que les souverains de la Petite Arménie avaient quelques droits sur ce vaste territoire qui porta, dans l'antiquité, le nom de Grande Arménie, et soutenir que lui, leur héritier, avait été spolié de ces droits par la Russie, lorsqu'elle conquit sur la Perse et s'annexa ce territoire en 1828. A coup sûr, ces visées ambitieuses auraient été bien inoffensives pour lui, et personne n'yaurait fait attention, s'il n'avait tenté d'enfaire un usage tout pratique, et n'avait par là éveillé les susceptibilités de la police russe et de la police prussienne, qui lui suscitèrent les désagréments auxquels nous faisions allusion tout à l'heure.

Comme ceux qui ont pris à tâche de faire revivre ces revendications posthumes, nous paraissent avoir besoin d'une petite leçon d'histoire et de géographie, nous allons, à tout hasard, la leur donner.

III

La Grande Arménie et l'Arménie Mineure de nos chroniqueurs du moyen âge, — la Petite Arménie, —ont formé deux royaumes que l'on ne saurait confondre, distincts l'un de l'autre, et par la position des lieux, et par l'époque où ils ont existé, par leurs institutions sociales, par le caractère de leur civilisation, et par les maîtres auxquels chacun d'eux a obéi.

La Grande Arménie, déjà célèbre dans les traditions mosaïques, et l'un des royaumes les plus anciens de la Haute Asie; est cet immense plateau qui a pour limites: à l'ouest, l'Euphrate; à l'est, la mer Caspienne; au nord, la chaîne du Caucase et le fleuve Cyrus; et, au sud, le Kurdistan et la Médie. C'est dans cette région alpestre, sur les bords de l'Araxe qui la traverse d'un bout à l'autre, que naquit et s'épanouit, pendant un laps de plus de vingt siècles, la nationalité arménienne. Une première dynastie composée de princes indigènes qui n'ont laissé que des souvenirs vagues et confus, se prolongea, sous la suzeraineté des puissants empires de Ninive, de Babylone, des Mèdes et de la Perse, jusqu'à l'époque où elle succomba sous les armes victorieuses d'Alexandre le Grand. Elle fut remplacée par les successeurs de l'un des capitaines du conquérant macédonien, les Séleucides, dont la domination, qui avait son centre dans la Syrie, rayonnait dans toute la Haute Asie.

Une réaction des populations orientales, soulevées contre les Grecs envahisseurs, amena du fond d'une province éloignée, située à l'angle sud-est de la mer Caspienne, la Parthyène, une horde de barbares, encore bien obscurs, mais destinés à s'illustrer plus tard par leur lutte avec les Romains, et pour la Perse et l'Arménie de nouveaux souverains qui régnèrent sous le nom d'Arsacides. Une nouvelle révolution, qui eut pour mobile la restauration du magisme, l'antique croyance de la Perse, et la haine des maîtres étrangers, précipita les Arsacides de leur trône, et livra la Perse et l'Arménie aux Sassanides. La branche des Arsacides qui s'était implantée en Arménie, tomba sous les coups irrésistibles des Sassanides, pour ne plus se relever.

Dès le commencement du v° siècle, l'antique royaume de la Grande Arménie avait pris fin et n'était plus qu'un souvenir. Le pays fut démembré; la partie occidentale échut aux empereurs de Byzance, tandis que les provinces de l'est devenaient le partage des rois de Perse. Au vin° siècle, les Arabes y pénètrent et le subjuguent presque en totalité; ils le font gouverner par des préfets musulmans, quelquefois par des chefs arméniens, dont plusieurs obtinrent le titre de rois, comme les Bagratides, mais qui, en réalité, n'étaient que des agents de la cour de Bagdad, chargés de faire la police et de recouvrer les impôts pour le compte des Khalifes.

Au xi° siècle les Turcs Seldjoukides, au xiiî°, les Mongols, accourus du fond des steppes de l'Asie centrale, s'établissent dans la Perse, et englobent l'Arménie dans leurs vastes possessions. Les Ottomans, après s'être emparés de Constantinople, héritèrent naturellement des droits des empereurs byzantins sur la partie occidentale de l'Arménie. De leur côté, les Sophis de Perse gardèrent la por-

tion de ce pays que leur avaient transmise les Seldjoukides, leurs prédécesseurs. Objet des disputes continuelles de ces deux dernières puissances, la Turquie et la Perse, l'Arménie ne cessa plus d'être le théâtre et la victime de leurs sanglantes rivalités.

Enfin, en 1828 et 1829, un troisième concurrent vint entrer en lice avec elles et leur enlever la plus grande portion du territoire en litige. Le traité de Tourkman-Tchaï avec la Perse (1828) et celui d'Andrinople avec la Sublime-Porte (1829) ont sanctionné les acquisitions de la Russie, agrandies encore, comme on sait, par la dernière guerre contre la Turquie.

De cet exposé historique résulte ce fait, qu'il faut noter avec soin, que la Grande Arménie, depuis l'extinction de la dynastie des Arsacides, au début du v° siècle, a perdu définitivement son autonomie et n'a plus relevé que des souverains de race et de religion étrangères, que la conquête lui a imposés.

Au milieu de ces invasions sans cesse renouvelées, des ruines et des massacres qui les accompagnaient, les Arméniens commencèrent à émigrer dans toutes les directions, en Europe et en Asie, et à fonder en tous lieux des colonies, dont plusieurs sont encore florissantes ou debout de nos jours. Aux x° et xr° siècles, ils étaient disséminés en masse sur les terres de l'Empire grec, les uns voués à la culture des champs ou au commerce, les autres enrôlés dans les armées impériales et parvenant aux plus hautes fonctions et même à la pourpre. C'est de ce déplacement de populations qu'est né le royaume de la Petite Arménie, dont nous allons raconter très sommairement les destinées.

appoint on concert Vivous of the provident

La création de ce royaume est d'une date comparativement moderne, et ne tient par aucun autre point de contact, que la communauté de race de ses fondateurs, à l'existence de l'antique royaume de la Grande Arménie.

Un chef de partisans, errant à l'aventure, nommé Roupen (Ruben), à la tête d'une poignée d'hommes résolus comme lui, pénétra dans la Cilicie, l'une des provinces les plus reculées de l'Empire grec, les plus en dehors de l'action du pouvoir central, et se jeta dans les gorges du Taurus. Un heureux coup de main le mit en possession du château-fort de Vahga, qui s'élevait sur une des pentes abruptes de cette chaîne de montagnes, commandé par un chef grec, vassal de l'Empire. Roupen s'y fortifia avec l'aide de ses braves compagnons d'armes, et ralliant à lui les populations arméniennes des environs, il en fit le siège d'une petite principauté. C'était en 1081. Le temps approchait où les chrétiens d'Occident, entraînés par les prédications de Pierre l'Hermite, allaient se mettre en marche, pour arracher

les lieux saints aux mains des infidèles. La route s'ouvrait à eux à travers l'Asie-Mineure jusque dans la Cilicie, leur dernière étape avant d'entrer en Syrie. A leur arrivée, les Arméniens accoururent saluer ces frères chrétiens, qui venaient venger la Croix outragée, et se joindre à eux, en leur apportant un concours dévoué et des provisions de toutes sortes. Les croisés reconnaissants, décernèrent le titre de baron à Constantin Ier qui avait succédé à Roupen, son père. Dès lors, les Arméniens combattirent avec eux sur presque tous les champs de bataille. Des alliances se formèrent entre les plus illustres familles françaises et la noblesse arménienne, et achevèrent de cimenter ce rapprochement entre les guerriers de l'Occident et ceux de l'Orient.

Lorsque après la chute du royaume de Jérusalem (1189) et de la principauté d'Antioche (1268), les colonies latines d'outre-mer furent menacées et en péril, le souverain pontife, d'accord avec les princes del'Europe, pour relever cette situation compromise et lui donner un nouveau point d'appui, érigea labaronnie d'Arménie, en même temps que la principauté de Chypre, enroyaume. Le pape Célestin III et l'empereur d'Allemagne, Henri IV, envoyèrent à Léon II, qui gouvernait alors la Cilicie, une couronne royale. Le légat pontifical, Conrad de Wittelsbach, cardinal-archevêque de Mayence, fut chargé de cette mission; et le 6 janvier 1198, jour de l'Epiphanie, Léon fut sacré dans la cathédrale

de Sainte-Sophie, à Tarse, par le cardinal et par le patriarche arménien, en présence des grands et des principaux dignitaires du clergé (1).

Le nouveau royaume fut organisé d'après les institutions de la féodalité qui régissaient tous les États latins de l'Orient, et une foule de barons et de chevaliers de la principauté d'Antioche ou accourus de toutes les contrées d'au delà des mers, vinrent prendre du service à la cour d'Arménie et y chercher fortune. Les marchands de toutes les nations maritimes et commerçantes de l'Europe y affluaient aussi, attirés par le trafic des plus précieuses denrées de l'Orient, dont les ports de la Cilicie étaient le débouché. En peu de temps le pays fut peuplé de Latins autant que d'Arméniens.

Léon II mourut en 1219 ne laissant qu'une fille, nommée Zabel (Isabelle), à peine nubile, qui fut mariée au jeune Philippe, fils du prince d'Antioche, Raymond le Borgne, et qui, devenue veuve, au bout d'un an, épousa Héthoum, fils du seigneur de Lampron, un des plus grands feudataires de la couronne d'Arménie.

Celui-ci fut la tige de la seconde dynastie arménienne, dite des Héthoumiens, qui compta sept souverains et finit en la personne de Léon V, mort en 1340 ou 1341 sans laisser de successeur.

La destruction des établissements latins de la Syrie, consommée par la prise de Saint-Jean-d'Acre

⁽¹⁾ Collection des historiens des Croisades, Documents arméniens, Introduction, p. LIII.

(1291), avait livré le royaume de la Petite Arménie sans défense et sans secours aux attaques des infidèles. Les sultans d'Egypte étaient d'autant plus acharnés à faire disparaître ce dernier débris de la puissance chrétienne en Orient, que les souverains arméniens, réduits aux abois, ne cessaient de faire appel aux princes de l'Europe, et de les attirer avec toutes leurs forces en Egypte, qui était, depuis la perte de la Syrie, l'objectif de toutes les expéditions dirigées contre les musulmans.

Le royaume de la Petite Arménie était tombé dans un tel état de désordre et de faiblesse qu'il ne trouvait plus de maître qui consentît à le gouverner. Dans leur détresse, les populations jetèrent les yeux sur un prince qui s'était fait une réputation de capacité militaire et une position considérable au service de l'Empire grec (1). Il se nommait Jean, fils d'Amaury de Lusignan, prince de Tyr, et d'Isabelle, qui descendait des rois d'Arménie de la précédente dynastie. Monté sur le trône sous le nom de Constantin III, il périt au boutd'un an, assassiné pour avoir heurté les préjugés religieux de ses sujets, et violé les priviléges des grands.

Son frère Guy, appelé à le remplacer, ne se maintint que deux ans; imitateur de la conduite maladroite de sonprédécesseur, il eutle même sort.

La couronne fut dévolue, sans que l'on sache à quel titre, à un personnage dont la naissance n'est

⁽¹⁾ Joannis Cantacuzeni, ex-imperatoris historiæ, IV. 31-49, et Nicephorus Gregoras, XI, 15, 1.

pas très clairement établie, mais qui, suivant quelques indices qui nous restent, paraît avoir eu pour père un certain Baudouin, maréchal du royaume, qui remontait lui-même au roi Léon V. Il régna quinze ou seize ans sous le nom de Constantin IV, se soutenant tant bien que mal. A sa mort, et malgré l'état désespéré des affaires, une foule de compétiteurs se disputèrent la couronne. Le pape Urbain V, consulté par les Arméniens sur le choix qu'ils avaient à faire, leur désigna un jeune prince nommé Léon, qui par sa mère était de sang arménien, et qui du côté paternel, descendait des rois Constantin III et Guy de Lusignan. Il se trouvait par suite proche parent de Pierre Ier, roi de Chypre. Il avait épousé Marie, ou comme on disait par un euphémisme affectueux, Maroun, cousine de Louis I^{er}, roi de Hongrie et nièce de Philippe de Tarente, empereur titulaire de Constantinople.

Ce prince est Léon VI, celui que l'on se plaît, par la plus étrange subversion de tous les enseignements de l'histoire, à nommer le grand aïeul, le glorieux ancêtre, et qui ne fut en réalité qu'un piètre sire. Rien de plus misérable en effet que son règne, marqué par l'impuissance et la pusillanimité. N'osant affronter les ennemis du dehors, qui ne lui laissaient ni repos ni trêve, il abandonna son trône, sa femme et son peuple, pour aller se cacher au fond des montagnes, dans une retraite ignorée de tous.

Cette disparition, qui dura plusieurs années, ayant

fait croire à sa mort, l'archevêque de Sis envoya remontrer au pape Grégoire XI la nécessité urgente de pourvoir la reine d'un mari et d'un protecteur, et la nation d'un bras vigoureux qui pût la retirer de l'abîme où elle était tombée.

Les vues du souverain pontife se portèrent sur Othon de Brunswick, de la famille impériale des Othon de Saxe, cousin de Jean, marquis de Montferrat, au service duquel il s'était distingué, et allié à la famille de Chypre. Mais pendant que l'archevêque de Sis se disposait à faire agréer à la reine et à la nation le choix de Grégoire XI, Léon apprenant dans sa retraite le danger où il était de perdre son trône et sa femme, reparut tout à coup et vint rejoindre la reine à Tarse.

Mais les derniers moments de ce malheureux royaume de la Petite Arménie étaient arrivés. En 1374, le sultan d'Egypte Mélik-el-Aschraf Schaban fit partirune expédition plus formidable qu'aucune des précédentes, sous le commandement de son frère Ahmed, avec la mission d'exterminer les chrétiens jusqu'au dernier, et d'anéantir à jamais le nom arménien. Cet ordre fut impitoyablement exécuté. Léon toujours prudent pour la sûreté de sa personne, n'avait pas attendu l'arrivée des ennemis, il était allé se renfermer à Gaban, château-fort du Taurus, avec sa famille et quelques serviteurs ou amis qui avaient voulu se mettre à l'abri avec lui. Les Égyptiens l'y poursuivirent et vinrent investir la place. La jugeant

imprenable d'assaut, ils convertirent le siège en blocus. Pendant dix mois consécutifs, ils restèrent, l'arme au bras, sous les murs de la forteresse, pendant que les assiégés, ayant épuisé leurs vivres, étaient en proie aux tortures de la faim. Il fallut enfin se rendre à discrétion. Le roi accompagné des siens, alla se livrer au général ennemi, qui les fit charger de chaînes et conduire à Jérusalem, et de

là, au Caire, où ils furent mis en prison.

Trois ans s'étaient écoulés dans cette dure captivité, lorsque le gendre du roi, Schahan, comte de Gorigos, obtint sa liberté. Il se hâta de passer en Europe pour solliciter les bons offices des princes de la chrétienté en faveur de ses compagnons d'infortune retenus encore dans les cachots du Caire. Pierre IV, roi d'Aragon, dont les sujets catalans entretenaient un commerce actif avec l'Égypte, et qui était luimême en grand crédit auprès du sultan, réussit à force d'instances à le fléchir, et les prisonniers virent enfin tomber leurs fers. Avec le consentement du roi, la reine Marie et sa fille Phinna se retirèrent au couvent arménien de Saint-Jacques à Jérusalem, où toutes les deux embrassèrent la vie religieuse et finirent leurs jours, la reine en 1404 ou 1405 et sa fille à une date que nous ignorons. Marie fut ensevelie au pied de l'un des piliers de l'église de ce monastère, et l'on y lit encore aujourd'hui une inscription commémorative, en lettres arméniennes. Le roi alla rejoindre son gendre en Europe.

Cette séparation de la famille royale d'Arménie devait être éternelle; car les deux princesses ne revirent plus leurs maris, ni la fille, son père.

Au moment de cette dispersion définitive, cette famille se composait de quatre personnes : 1° le roi Léon VI, 2° sa femme, la reine Marie, 3° leur fille Phinna, 4° le mari de Phinna, Schahan, comte

de Gorigos (1).

Le roi d'Arménie étant mort onze ou douze ans avant sa femme, son gendre, on ne sait où ni quand, et tous les deux sans avoir revu l'Orient, il s'ensuit nécessairement que la famille royale d'Arménie prit fin à cette époque, il y a cinq siècles, et que toute prétention à cette descendance, en contradiction avec les témoignages les plus formels, est une fiction qui ne supporte pas le plus léger examen. Que dire donc de celui qui n'a pas hésité à tracer les lignes suivantes dans un acte aussi solennel qu'un testament, qu'il a placé sous l'invocation de la Très-Sainte Trinité?

« Article 1°r. Je prie Dieu de pardonner mes » péchés et de recevoir mon âme dans le Paradis, » voulant qu'après mon décès, mon corpssoit ense-» veli dans les caveaux de Saint-Denis, où repose un de mes aïeux, Léon VI, roi d'Arménie, le plus simple que faire se pourra (2). »

(2) 2 mai 4874; l'original est en français; transcrit dans la brochure La Vérité, p. 64-65, Pièce justificative nº 15.

⁽⁴⁾ Voir le Tableau généalogique des Lusignan d'Arménie, dans nos Pièces justificatives, n° I, et le Testament de Léon VI, ibid, n° II.

Est-ce l'ignorance, est-ce une subversion d'idées peu commune, est-ce tout autre mobile moins avouable, qui a dicté ces lignes? C'est ce que nous nous abstiendrons de décider.

V

Nous allons suivre maintenant le roi Léon VI dans ses pérégrinations en Europe, et montrer que, sur ce nouveau terrain, la fable que l'on a inventée ne trouve pas de plus solides fondements.

Chacun des pas du souverain arménien, dans les diverses étapes qu'il parcourut alors, a laissé sa trace dans les souvenirs des contemporains, et rien n'est plus connu que cette période de sa vie. Froissart, dans ses récits à l'allure si vive et si pittoresque, le Religieux de Saint-Denis et Juvénal des Ursins, dans leurs narrations, moins animées, mais peut-être plus exactes; les témoignages du temps, recueillis par Gil Gonçalez Davila (1), Geronime Quintana (2), et plus récemment par MM. Amador de los Rios et Juan de Dios de la Roda y Delgado (3) dans leurs intéressantes et curieuses monogra-

⁽¹⁾ Teatro de las grandezas de la villa de Madrid. Madrid, 1620, in-fol.

⁽²⁾ Historia de la antiguedad, nobleza y grandeza de Madrid. Madrid, 1629, in-folio.

⁽³⁾ Historia de la villa y corte de Madrid. Madrid, 4 vol. grand in-4°.

phies de la ville de Madrid; par M. de Bofarull, dans les archives de Barcelone (1); par Rymer, dans les archives de la Tour de Londres (2), placent sous nos yeux, presque jour par jour, le tableau des faits et gestes de Léon, pendant ses stations en France, en Espagne et en Angleterre.

Son premier soin, en arrivant en Europe, fut d'aller remercier Urbain VI à Rome, et l'anti-pape Clément VII à Avignon, instigateurs de sa délivrance, et les protecteurs naturels des chrétiens d'Orient, ce dernier surtout, qui déployait pour leur venir en aide, le zèle le plus vif et le plus apparent. C'était à la fin de 1382 ou au commencement de 1383.

Le même sentiment de gratitude le conduisit de là en Espagne, à la cour du roi de Castille Jean I^{er} et de Pierre IV, roi d'Aragon, dont l'intervention auprès du sultan d'Egypte lui avait valu sa liberté. La date exacte de ce voyage dans la péninsule espagnole nous est fournie par la chronique municipale de Montpellier, le *Petit Thalamus* (3), où nous lisons que le roi d'Arménie arriva dans cette ville le 9 mars 1383, et en repartit le lundi matin 20 du même mois.

⁽¹⁾ Collection de documentos ineditos del archivo general de la corona de Aragon, t. I à XV, Barcelone, in-4°. Le dernier volume est de 1859.

⁽²⁾ Fœdera, conventiones et litteræ, etc., inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, 20 vol. in-fol. éd. e Londres, 1717-1735.

⁽³⁾ Édition de la Société archéologique de Montpellier, 1840, in-4°, p. 400.

En chemin, il crut devoir faire un détour pour aller rendre visite à Charles II, roi de Navarre, qui lui donna une riche nef d'argent, renfermant 2,000 florins d'Aragon et quantité d'épiceries fines et de parfums (1). Le bouffon ou jongleur (yuglar) et le héraut qui accompagnaient le roi d'Arménie reçurent, le premier quinze florins et le second vingt.

La réception du monarque castillan, Jean I^{er}, fut cordiale et splendide. A ses yeux, Léon était un champion de la foi, une victime de la haine des musulmans contre la religion du Christ. Le lendemain de l'arrivée du prince arménien à Badajoz, où se trouvait la cour en ce moment, on lui apporta, comme cadeau de bienvenue, des étoffes de drap d'or, de la vaisselle d'argent et quantité de doblas (pièces d'or). A ces largesses, Jean ajouta une pension annuelle de 150,000 maravédis et une patente royale qui lui conférait la souveraineté des trois villes de Madrid, Villareal et Andujar.

Le désir de faire aussi une visite aux rois de France et d'Angleterre détermina Léon à quitter l'Espagne, après quinze mois de séjour. La date de son second passage à Montpellier, en se rendant à Paris, auprès de Charles VI, est aussi consignée dans le *Petit Thalamus*, qui fixe le 28 mai 1384, veille de la Pentecôte. Dès son apparition sur un théâtre aussi

⁽¹⁾ On peut voir l'énumération de ces dons royaux, parmi lesquels figurent treize livres de sucre, dans José Yanguas y Miranda, Diccionario de antiguedades del reino de Navarra. t. III, p. 431, Pampelona, 1840.

agité que l'était alors la cour de Charles VI, nous le voyons mis en scène par Froissart de la manière la plus vive et la plus saisissante. Il nous le représente comme un quémandeur couronné, arrivant. « non pas en trop grant arroy », objet de la curiosité de tous les courtisans, qui le harcelaient de questions sur les pays lointains d'où il arrivait. Il est probable que notre grand chroniqueur a chargé un peu les couleurs de son tableau, pour produire un effet plus dramatique, car il est certain que déjà Léon était riche des libéralités qu'il avait recues en Espagne, et il ne tarda pas à le devenir davantage. Charles VI lui assigna sur sa Chambre des comptes une pension de 6,000 fr. « bien payés de mois en mois », pour l'aider à soutenir son rang. En outre, il lui fit remettre immédiatement une somme de 5,000 fr., « pour luy estoffer de chambre et de vaisselles et de autres menues nécessités » et le logea à l'hôtel de Saint-Audoin (Ouen) lez Saint-Denis.

Sur ces entrefaites, la France et l'Angleterre en guerre l'une avec l'autre, épuisaient leurs forces dans cette lutte acharnée. Léon qui se flattait toujours de l'espoir de recouvrer un jour ses États, et qui avait besoin, dans cette entreprise, du concours des princes d'Occident, aspirait au rétablissement de la paix entre les deux belligérants, afin de les entraîner avec lui, dans un effort commun, contre les infidèles. Il était secondé dans ses vues par le Souverain Pontife, qui dési-

rait avec non moins d'ardeur la fin de cette effusion du sang chrétien.

Il offritsa médiation auprès du monarque anglais, Richard II. Sa proposition ayant été acceptée, il partit pour Londres avec un train magnifique. Le Religieux de Saint-Denis qui raconte ce voyage, décrit l'accueil splendide et amical que fit Richard à « son royal cosyn d'Arménie, » dans son palais de Westminster, sa munificence envers lui et ses officiers, qui allait jusqu'à la prodigalité. Il lui accorda une pension de mille livres en monnaie anglaise, payables en deux termes, à Pâques et à la Saint-Michel.

Les exigences politiques de Richard empêchèrent le succès de cette négociation; mais le roid'Arménie avait su gagner, dans ses entretiens avec lui, son estime et ses bonnes grâces; aussi, voulut-il revoir son royal bienfaiteur encore une fois avant de mourir. Il traversa de nouveau le détroit en 1392. Nous avons un souvenir de cette visite, dont ne parle aucun historien, dans les sauf-conduits accordés le 27 septembre par Richard à François Myre, sénéchal du roi d'Arménie, à Jean Myre, son chambellan et à cinq chevaliers de leur suite (1), et dans les lettres-patentes, données le 11 décembre, à Westminster, permettant à Léon d'entrer dans le royaume et d'y sejourner un an avec soixante personnes, chevaliers ou gens de service.

⁽¹⁾ Pro senescallo et camerario regis Armeniæ, Rymer. t. II, part. IV, p. 71.

Mais, avant de semettre en route, le roi d'Arménie, dans la prévision de sa fin prochaine, avait voulu faire son testament. Le samedi 20 juillet 1392, il le dicta à MMes Nicolas Ferrebouc et Jean Huré, notaires jurés au Châtelet de Paris (1). Dans cet acte de dernière volonté, il institue pour ses exécuteurs testamentaires Philippe de Maisières, chancelier du royaume de Chypre sous Pierre Ier, passé ensuite au service du pape Grégoire XI et enfin du roi de France; Charles le Sage, ainsi que le prieur du monastère où il serait enterré. Il fait quatre parts de ses biens meubles et immeubles, d'en deçà la mer; les deux premières, pour être consacrées à des œuvres pies et de charité, la quatrième pour être distribuée aux gens de sa maison au jour de sa mort, et la troisième pour pourvoir à l'éducation de son fils « bastard et non légitime », Guyot, quand il serait à l'àge d'aller « à l'escolle » et le restant pour lui être remis quand il aurait atteint sa vingtième année.

La mère de cet enfant naturel, ou plutôt adultérin, puisque la femme du roi vivait encore, était sans doute d'une condition inavouable, puisque non seulement le roi, mais encore tous les contemporains gardent le silence sur elle. Léon était déjà vieux, il avait soixante ans environ, lorsqu'il eut cet enfant, qui était encore

⁽¹⁾ Voir l'extrait de ce testament dans nos Pièces justificatives, n° II.

en bas âge, à la date où il fit son testament (1).

Le jeune Guyot parvenu à l'âge d'homme, devint capitaine de la Tour d'Ambleux, suivant un recueil manuscrit d'épitaphes, conservé à la Bibliothèque nationale (2). Si l'on en croit le P. Estienne de Lusignan, dans son *Histoire de Chypre*, le roi aurait eu en France un autre fils naturel, aîné de Guyot, et qu'il qualifie d'archidiacre de Brie en l'église de Paris. Ce dernier, engagé dans les ordres, n'eut point par conséquent de postérité.

Quant à celle de Guyot, il est impossible de rien préciser à cet égard; il n'existe d'autre mention de lui que son nom inscrit dans le testament de son père.

Nousne sommes pas mieux renseignés sur le sort du gendre de Léon, Schahan, comte de Gorigos, postérieurement à son apparition à la cour pontificale d'Avignon, en 1379 ou 1380, lorsqu'il vint en Europe faire des démarches pour obtenir la délivrance de son beau-père; dès ce moment, l'histoire le perd de vue pour toujours.

Le roi d'Arménie termina sa vie le premier dimanche de l'Avent, 29 novembre 1393. Il habitait alors le palais des Tournelles, qui appartenait au chevalier d'Orgemont, rue Saint-Antoine, vis-à-vis l'hôtel de Saint-Pol, où les rois de France avaient leur résidence ordinaire.

(2) Supplément français, nº 5024.

⁽¹⁾ Tchamitch, Hist. d'Arménie, t. III, p. 364.

Conformément au vœu qu'il avait exprimé, ses obsèques furent célébrées dans l'église des Célestins, suivant le cérémonial observé aux funérailles des rois d'Arménie, en présence des princes, des seigneurs de la cour et d'une multitude de peuple, accourus pour témoigner de leurs regrets et assister à un spectacle si nouveau (1).

Le Religieux de St-Denis ajoute quelques détails sur les honneurs funèbres qui lui furent rendus, et que sa modestie sans doute lui avait fait omettre dans son testament. Le deuil était en blanc, comme le prescrivait l'étiquette de la cour d'Arménie. Le corps reposait sur un lit orné de draperies de la même couleur, revêtu du costume royal, avec une couronne d'or sur la tête. A la suite marchaient les officiers de sa maison et ses serviteurs, tous pareillement habillés de blanc.

Sur sa sépulture fut élevé un tombeau en marbre blanc, représentant Léon sur la couche, où il dort son sommeil éternel, orné des insignes de la royauté. Ce tombeau, comme on sait, transporté lors de la révolution de 89 au Musée des monuments français des Petits-Augustins, a été déposé, sous la Restauration, dans les caveaux des sépultures royales de Saint-Denis, où il est conservé aujourd'hui.

Après que Léon VI eut été fait prisonnier et conduit au Caire, le royaume de la Petite Armé-

⁽¹⁾ Juvénal des Ursins, année 1393, p. 102.

nie passa sous le joug des sultans d'Egypte; en perdant son existence, il perdit aussi son nom. Un des émirs turkomans de Cappadoce, le grand Karaman, s'étant emparé de la Cilicie, la contrée prit de lui le nom de Karamanie, qu'elle a conservé, sous la domination des sultans ottomans, successeurs de ces émirs. Mais le titre de roi d'Arménie et les droits qu'il implique ne furent pas abandonnés; ils se transmirent à la branche de la famille royale d'Arménie la plus rapprochée, aux Lusignan de Chypre. Un mémorial ou note historique (1), qui fait partie d'un manuscrit arménien de cette époque, nous apprend qu'en 1394, dans l'année qui suivit la mort de Léon VI, et aussitôt que la nouvelle en fût parvenue au delà des mers, Jacques 1er, roi de Chypre, se fit sacrer roi d'Arménie et fut reconnu en cette qualité par les populations de la Cilicie. Ses descendants s'attachèrent à conserver ce titre, et maintinrent à leur cour quelques-unes des grandes charges du royaume dont ils étaient les légitimes héritiers, pourvues de riches dotations (2).

Concluons maintenant.

Si, immédiatement après la mort du roi d'Arménie, sa couronne fut décernée d'une voix unanime à des collatéraux, les Lusignan de Chypre,

⁽¹⁾ Mémorial d'un Évangile arménien manuscrit appartenant aujourd'hui au couvent patriarcal de Sis, l'ancienne capitale de la Cilicie.

⁽²⁾ Collection des Historiens des Croisades, Documents arméniens, t. I. p 736 - 737.

c'est évidemment parce qu'il n'y avait pas d'héritier direct. Se présenter donc aujourd'hui de ce chef en s'intitulant le successeur du grand aïeul Léon VI, est une usurpation, sinon une folie.

VI

A défaut de ce titre, il y en a un autre que l'on s'arroge avec non moins de complaisance, celui de prince de Korikosz, dont l'inanité est déjà évidente pour le lecteur qui se souvient que le gendre de Léon VI, le comte de Gorigos, est mort sans postérité, comme sonbeau-père. A en croire les deux Korikosz modernes, père et fils, l'un dans son autobiographie (1), l'autre dans sa lettre au Gaulois (2), «prince de Korikosz veut dire, en arménien, ce que prince dauphin signifiait autrefois en France.» En arménien, dites-vous!... mais c'est là une invention qui ne repose que sur une bévue historique. Pour en venir là, il faut ignorer d'abord que Gorigos ou mieux Korykos, ville maritime de la Cilicie, fut dans l'organisation féodale du royaume de la Petite Arménie, un comté et n'eut jamais le rang et la dénomination de principauté; et, en second lieu, que parmi les titulaires de ce fief

(2) Lettre au Gaulois précitée, du 7 août 1878, et dans la brochure La Vérité, p. 76-80.

⁽¹⁾ Galeries historiques, Voir dans nos Pièces justificatives le nº IV, premier extrait du journal arménien l'Europa.

aucun ne fut fils de roi, aucun ne fut un dauphin arménien. Schahan ne posséda même ce fief que nominalement, car, déjà avant son mariage avec la fille de Léon VI, Gorigos n'appartenait plus à la couronne d'Arménie, mais à Pierre I^{er}, le belliqueux roi de Chypre, auquel cette place avait été livrée en 1361. Pour achever la démonstration, nous n'avons qu'à transcrire ici la liste des comtes de Gorigos, telle qu'elle a été rétablie à partir de l'origine, c'est-à-dire, de l'année du couronnement de Léon II (1).

- 1198. Simon, chevalier. Geoffroy, chevalier.
- 1210. VAHRAM, maréchal d'Arménie, fils du précédent.
- 1268. Oschin Ier, frère du roi Héthoum Ier.
- 1277. GRÉGOIRE de la famille des seigneurs de Lampron, créé par le roi Léon III, comte de Gorigos, et baîle (régent) du royaume.
- 1278. Héthoum, frère cadet du précédent, l'historier connu en Occident sous le nom de Haythonus monachus.
- 1318-1323. Oschin II, fils du précédent, baile du royaume.
 - 1330. Brammond de Lusignan.
 - 1375. Schahan, gendre du roi Léon VI, comte nominal de Gorigos.
- (1) Étude sur l'organisation politique, religieuse et administrative du royaume de la Petite Arménie, à l'époque des Croisades, p. 88-89, et Collection des historiens des Croisades. Documents arméniens, p. XXXIII-LX, etc.

En janvier 1361, les Arméniens désespérant de défendre Gorigos contre les Turks, envoyèrent proposer au roi de Chypre, Pierre 1^{er}, de la lui céder. Pierre accepta cette offre avec empressement et fit partir Robert de Lusignan, chevalier poitevin, venu en Orient pour faire la guerre sous la bannière des princes de sa maison. Quelques jours après, les habitants ouvraient leurs portes aux Chypriotes et juraient fidélité au roi Pierre dans leur cathédrale. Ceux-ci conservèrent Gorigos jusqu'en 1449, époque, où par la trahison de Jacques de Bologne, capitaine de ce château, il leur fut enlevé par Ibrahim-Bey, qui en resta maître jusqu'à la conquête de la Karamanie par les Ottomans, dans le siècle suivant.

Arrêtons-nous encore ici pour répéter que le titre de *Prince de Korikosz* n'est qu'une chimère, et que le titre réel de comte de Gorigos a disparu avec le gendre de Léon VI, il y a déjà cinq siècles.

VII

S'il est constant, comme nous l'avons prouvé, que leroyaume, mi-parti arménien mi-parti latin, de la Petite Arménie, au moyen âge, n'eut rien de commun ni par sa position géographique, ni par le temps où il fut debout, avec l'antique royaume tout asiatique de la Grande Arménie, détruit au commencement du v° siècle, et devenu depuis lors

et jusqu'à nos jours la proie de conquérants venus du dehors, il est indubitable que les souverains du premier de ces deux États, c'est-à-dire de la Petite Arménie, n'avaient aucun droit sur le second, la Grande Arménie, comme de fait ils n'en possédèrent et n'en revendiquèrent jamais la plus petite portion. C'est cependant sur cette confusion des faits historiques les plus certains, qu'est bâti tout un chapitre de ce roman auquel nous sommes tenus de croire... par exploit d'huissier! A entendre l'auteur de ces fictions, le soidisant descendant des Lusignan de la Cilicie, avait à ce titre hérité du trône de ses pères dans la Grande Arménie; et la Russie en arrachant ce pays à la Perse en 1828, n'avait fait que consommer, à son préjudice, la plus inique des spoliations. Il était donc juste qu'il usât de représailles; et il ne s'en fit pas faute.

Il lança quatre proclamations contre l'empereur Nicolas, la première datée du 23 mai 1830, et la quatrième, du 19 février 1853 (1). Lors de la guerre de Crimée ses récriminations redoublèrent de violence. L'occasion était excellente; les journaux anglais et français accueillaient avec une crédulité passionnée tous les bruits qu'il mettait en circulation. Il était prêt à marcher avec une armée de volontaires arméniens

⁽¹⁾ Voir dans nos Pièces justificatives le nº IV, l'article du journal officiel arménien le Massis.

contre l'usurpateur. Pour prouver que nous n'exagérons en rien, nous citerons le texte d'un article de la *Presse* (1854), journal qui se fit l'écho de ces bruits mensongers, et qui nous offre un échantillon de ces proclamations incendiaires (1).

« On annonce que le prince Léon d'Arménie n'est
» pas encore parti pour Erzeroum, mais son aide
» de camp, le prince Bédros-bey y est déjà arrivé,
» et le prince Léon est attendu d'un moment à l'au
tre pour marcher sur Erivan, à la tête d'un corps
» considérable de volontaires arméniens. Le
» prince d'Arménie a fait savoir au gouvernement
» anglais ses intentions. S'il parvient à entrer dans
» Erivan, il se fera couronner roi d'Arménie. On a
» placardé en arménien sur tous les murs d'Erivan
» la proclamation suivante:

» Léon VII, par la gràce de Dieu, roi d'Arménie,
» roi de Jérusalem et de Chypre, faisons savoir à

» tous présents que l'empereur de Russie a cessé

» de régner sur les territoires arméniens. »

Malheureusement pour celui qui a forgé ces contes absurdes, il ne s'est pas souvenu que la ville d'Erivan, située au centre de l'Arménie russe, était dans cet instant de crise, c'est-à-dire pendant la guerre de Crimée, si bien gardée, que personne n'aurait pu y pénétrer pour aller y faire un semblable appel à la révolte.

⁽¹⁾ Voir dans nos Pièces justificatives le nº IV, extrait A de l'Europa qui, à côté de la traduction arménienne, transcrit le texte français de l'article de la Presse.

Ce n'est pas tout. Les populations de cette même petite ville d'Erivan, auraient, en 1846, d'une voix unanime acclamé le prince comme leur souverain, sous le nom de Léon VII! C'est à coup sûr bien maladroitement choisir et le lieu et le temps pour y placer cet autreincident. L'Arménie était annexée depuis dix-huit ans à la Russie qui surveillait de près sa nouvelle conquête, et précisément à cette date, le pays était dans un état de tranquillité par faite, aucun soulèvement, aucun mouvement des populations n'eut lieu, qui ait pu servir de prétexte à une pareille assertion.

VIII

Mais le roman n'est pas encore fini et il nous reste à en détacher un dernier épisode, que nous allons raconter, au risque de lasser la patience du lecteur.

En 1861 et 1862, les montagnards de la Cilicie, arméniens et turkomans, habitants du Zeythoun, s'étaient insurgés contre le pacha de Marasch, qui voulait leur faire payer l'impôt; ils l'avaient battu complètement auprès du couvent de Saint-Sauveur et avaient détruit le corps de 12,000 hommes qu'il commandait. Le prince Léon qui n'avait jamais de sa vie vu les Zeythouniotes, qui n'avait jamais mis le pied chez eux, et auxquels du reste il était parfai-

tement inconnu (1), ne manqua pas de proclamer ses droits au protectorat de la petite république turkomane-arménienne.

Du fond de la retraite où il vivait alors à Milan, du produit de quelques souscriptions et des aumônes de la charité publique, il adressait, en faveur des insurgés, à tous les cabinets de l'Europe, une protestation, qui recut un accueil dont on ne nous a pas encore fait la confidence. Le 4 décembre 1862, « Le prince Léon d'Arménie, par la volonté » de la nation arménienne, libre et indépendante, du » Taurus, protecteur du Zeithun, etc., etc., » annonce au premier ministre d'Angleterre, le comte John Russell « qu'il attendra l'explication que le noble » lord va donner au parlement, au sujet des mas-» sacres et saccages récemment commis par l'au-» torité turque parmi les chrétiens de la Petite » Arménie, la Cilicie; » et il le prévient « que les » Arméniens indépendants se tiendront sur la dé-» fensive, conformément à l'ordre de leur prince, » jusqu'à l'arrivée d'une armée chrétienne (2). » Mais cette épître est bien modeste en comparaison de celle qu'il écrivait le 3 février de l'année suivante au ministre des affaires étrangères à Paris, et qui débute ainsi : « S.M. l'empereur Napoléon III

⁽¹⁾ Ceci résulte clairement de l'intéressante relation qu'a publiée feu M. Victor Langlois, de cette insurrection dans la Revue des Deux-Mondes, livraison du 15 février 1863. Inutile de dire qu'il n'y est pas question une seule fois de Léon VII.

⁽²⁾ Brochure La Vérité, p. 57-59. Pièce justificative, nº 12.

» m'ayant fait savoir que mes réclamations, au sujet

» des événements survenus en Petite Arménie, se-

» raient soumises au jugement de V. E., j'ai eu

» l'honneur de vous adresser, le 9 novembre der-

» nier, une seconde lettre. » Puis il continue en ces termes : « Lord Palmerston, le grand protecteur

» des Turcs, n'ignore point à présent que je ne suis

» ni un prince ambitieux, ni un agresseur fanatique,

» désireux de la guerre en Orient. Mon refus de de-

» venir roi de Grèce en est une éclatante preuve.

» A la vérité, j'ai droit au trône impérial grec en

» vertu de mon sang; car un de mes aïeux,

» Léon III, roi d'Arménie, fut le dernier empereur

» titulaire de Constantinople. Mais je n'accepterais

» d'autre titre que celui d'empereur des Grecs,

» sous un gouvernement constitutionnel, et en-

» core à la condition que le parlement grec, dé-

» clarerait Constantinople capitale de l'empire(1). »

On le voit, ce n'est plus la modeste couronne d'Arménie que l'on réclame, ce n'est pas la couronne du petit royaume de Grèce que l'on a dédaignée, c'est bel et bien la couronne des Césars byzantins, des Empereurs d'Orient, avec Constantinople pour capitale!

En lisant tant de billevesées accumulées en si peu de lignes, pour être mises au service d'aussi folles aspirations, on reste confondu d'étonnement. Eh quoi! Léon III, ce pauvre

⁽¹⁾ Brochure La Vérité, p. 59-61. Pièce justificative No 13.

roitelet de la Cilicie, aurait été le dernier empereur titulaire de Constantinople, tandis que chacun sait que ce fut Philippe de Tarente, lequel

vécut postérieurement à Léon III (1).

Se vanter que l'on est issu des Lusignan d'Arménie et que l'on compte parmi ses aïeux Léon III, et ignorer en même temps que les souverains de ce dernier pays, jusques et y compris ce prince, n'avaient encore contracté aucune alliance avec ceux de Chypre, et que le premier qui fit entrer le sang des Lusignan dans la famille royale d'Arménie fut non pas ce Léon III, mais son fils Hethoum II (1289-1307), par son mariage avec la fille de Hugues III, roi de Chypre, la princesse Marie, c'est en vérité être bien mal au courant de sa propre parenté.

IX

Mais, dira-t-on, il existe à l'appui de ces droits des pièces authentiques et probantes, des déclarations provenant des autorités de Milan ou de personnes dignes de foi.

Nous pouvons répondre d'ores et déjà, qu'en l'absence de tout document constatant une filiation régulière et continue depuis 1393, pendant

⁽¹⁾ Voir le 2° tableau généalogique des rois Roupéniens d'Arménie, dans les ouvrages précités de MM. V. Langlois et Ed. Dulaurier.

une durée de cinq siècles, et dans le manque absolu de tout chaînon soudant les deux extrémités de cette généalogie, les règles les plus élémentaires de la critique historique ne permettent pas d'admettre de semblables prétentions.

Les témoignages modernes ne sauraient créer une possession d'état quifait complètement défaut, et ceux de ces témoignages qui émanent de personnes étrangères à la connaissance de l'antiquité arménienne, quelques recommandables qu'elles soient, ne doivent compter pour rien. Les autres que l'on a produits, vont être examinés et discutés successivement.

Le plus important est l'extrait de baptême signé et délivré par le catholicos ou patriarche universel de la nation arménienne, feu Mgr. Ephrem.

Le voici transcrit en entier, lettre pour lettre, tel qu'il a paru dans la brochure La Vérité (1):

Copie de l'extrait de baptême du prince Léon d'Arménie, prince de Koricosz.

Christ, et par sa grâce, Katholikos de tous les Arméniens, et patriarche suprême de l'Eglise apostolique de Jésus-Christ, qui est aussi l'Église mère du Saint-Siége, occupant la cathédrale d'Etschmiadzin, déclarons par la présente à toutes les puissances étrangères à notre nation, ainsi qu'à tous

⁽¹⁾ Pièces justificatives de la brochure La Vérité nº 3, insertion 2°, p. 43-44.

les chrétiens, que le prince Léon d'Arménie, prince de Koricosz est né à Etschmiadzin, le 18 août 1821.

» Les parents sont : le prince Joseph d'Arménie, prince de Koricosz, et la princesse Hélène de Géor-

gie, princesse de Bagration.

- » Notre auguste maître, le prince Léon d'Arménie, prince de Koricosz, descendant de Léon VI, roi d'Arménie et de Marie de Hongrie, de la famille du roi Louis, issu des Lusignan de la princesse Pinna, fille de Léon VI, et du prince Schahan d'Arménie (1), prince de Koricosz, fut baptisé le 23 septembre 1821 par nous, Katholikos de tous les Arméniens, en présence de nos archevêques dans l'Église arménienne.
- » Le parrain fut : prince Constantin de Géorgie, prince de Bagration.
- » Cet acte d'origine est donné à notre auguste maître, comme une preuve incontestable de ses droits.
 - » Le Katholikos de tous les Arméniens,

» Signé : EPHREM. »

Etschmiadzin, le 23 septembre 1821.

» Saint-Pétersbourg. Pour copie conforme :

» Signé : Nesselrode (2). »

(1) On lit dans la brochure La Vérité au bas de la page 44 la note suivante : « le prince Schahan était issu de la maison princière de Lusignan-Roupénian (dynastie Roupénienne) », rien de plus faux. Nous avons déjà fait remarquer précédemment, p. 8, note 1, que le savant P. Tchamitch dans son Histoire d'Arménie n'avait pu retrouver l'origine de ce Schahan. Ce personnage ne fut, ni un Lusignan, ni même un Roupénien, comme cela résulte de ce que nous avons dit à la page précitée.

(2) Quel est ce Nesselrode? Serait-ce, par hasard, le célè-

L'examen le plus superficiel de la teneur de cette pièce, éveille aussitôt le soupçon. Se peut-il que le catholicos Ephrem, au nom de qui elle a été rédigée et qui l'a signée, dit-on, ait osé à deux reprises différentes qualifier le nouveauné de notre auguste maître et écrire tout au long cette phrase: cet acte d'origine est donné à notre auguste maître, comme une preuve incontestable de ses droits. Mais à cette époque (1821), antérieurement à l'annexion de la Province arménienne (Armianskaïa oblast) à la Russie, le monastère d'Edchmiadzin, résidence du patriarche, était sous l'administration à coups de sabre du Khan musulman d'Érivan et sous la domination du schah de Perse, et ce même catholicos aurait commis l'imprudence de reconnaître, dans un acte destiné à la publicité, comme son auguste maître un autre souverain que celui dont il était le sujet! Mais cette déclaration aurait été un acte formel de rébellion, dont la divulgation aurait aussitôt coûté la tête au ghiaour.

Nous ne faisons pas ressortir l'invraisemblance de cette appellation d'auguste maître, inusitée dans

bre homme d'Etat russe? Dans ce cas, il est incroyable qu'un chancelier de l'Empire, ministre des affaires étrangères, se soit abaissé jusqu'à légaliser une simple copie. Ce n'est dans l'usage ni de la chancellerie de St-Pétersbourg ni d'aucune autre chancellerie. Ajoutons que la légalisation inscrite sur le document en question, est sans date et sans sceau, et que la formule qu'elle porte pour copie conforme, n'a rien de russe. La formule consacrée en Russie contient toujours le sceau, le numéro d'ordre, le département ministériel, la date et le nom du signataire précédé de ses titres officiels.

le style de la chancellerie patriarcale arménienne; seulement, nous faisons remarquer qu'elle est donnée à un enfant dont les yeux étaient à peine ouverts à la lumière (1), et qui est traité comme s'il s'agissait d'un souverain sur le trône, dans le plein développement de ses facultés viriles, et dans l'exercice de son pouvoir de prince régnant d'Arménie. En même temps, le père, par un renversement de toutes les lois de succession politique ou civile, ne reçoit qu'un simple titre princier, et vient, par conséquent, après et audessous de son fils encore au berceau.

Cesanomalies sontassurément très significatives, mais il en est une trop choquante pour ne pas détruire toute espèce de doute sur la supposition de la pièce en question. Cette pièce porte que le parrain a été le prince Constantin de Géorgie, par conséquent un géorgien, grecorthodoxe de religion. Pour cette raison il n'aurait jamais pu être admis à tenir un enfant sur les fonts baptismaux dans l'Église arménienne d'après un canon en vigueur, qui exige que le parrain appartienne à cette même Eglise. Et le catholicos Ephrem aurait ainsi violé ce canon en présence de tous les archevêques réunis autour de lui, au vu et au su des principaux membres du clergé arménien si strict et si pointilleux sur toutes les observances de la discipline

⁽¹⁾ Il avait un mois et quelques jours à peine, étant né le 18 août et ayant été baptisé le 23 septembre 1821.

ecclésiastique (1)! Nous sommes donc autorisé à tenir pour faux ce document, dont l'original d'ail-leurs n'a point été montré.

Un prélat arménien, Mgr Vahram Mangouni, attaché au couvent d'Edchmiadzin et qui ala confiance du catholicos actuel, Mgr Georges IV, de passage à Constantinople, en serendant dernièrement aux eaux thermales de Brousse, a été interpellé au sujet de l'acte de naissance précité, en présence du patriarche-archevêque de Constantinople, Mgr Nersès. Il déclara qu'au siège apostolique d'Edchmiadzin, personne n'avait entendu parler du baptême d'un prince roval d'Arménie à cette époque (1821) ; qu'aucune pièce justificative, aucune tradition n'y est conservée, relative à ce fait, et de plus qu'il y a un si grand nombre de certificats faux, circulant de tous côtés, sous le nom d'Ephrem et autres catholicos, que le gouvernement russe a été obligé de promulguer un ukase, portant que tout certificat délivré au nom du chef de l'Eglise arménienne, en fait de constatations princières, serait considéré comme nul et non avenu, s'il n'était appuyé par d'autres preuves (2). Ce témoignage de Mgr

⁽¹⁾ Cette rigidité dans le maintien du dogme et des rites est la condition vitale de la conservation de l'unité nationale, parmi les Arméniens dispersés dans le monde entier, et l'on conçoit combien ils sont attachés à cette immutabilité traditionnelle, qui est le dernier lien réunissant entre eux ces débris épars et qui leur crée aujourd'hui comme une seconde patrie.

⁽²⁾ Voir dans nos Pièces justificatives, le nº VII.

Mangouni, est confirmé par la lettre récente d'un autre prélat arménien, qui n'est pas moins bien informé de ce qui se passe ou se dit au monastère patriarcal d'Edchmiadzin (1).

XI

Une autre pièce de ce dossier appelle maintenant notre attention et la mérite par le caractère sacré et éminemment respectable de celui qui en est l'auteur.

C'est le « Memorandum de Msr l'archevêque de Sirace à S. Exc. M. de Kisseleff, ministre de Russie à Rome(2). » Ce prélat est feu Msr Edouard Hurmuz, procureur de la congrégation des RR. PP. Mekhitharistes de Venise, à Rome.

D'après lui, « toutes les pièces justificatives et officielles, constatant le droit et le rang deprince du sang d'Arménie existent. » Mais, à vrai dire, toutes ces pièces, du moins celles que l'on a montrées jusqu'à présent, se bornent à l'extrait de baptême, sur lequel nous sommes suffisamment édifiés. Plus loin, il ajoute :— « Votre Excellence ne saurait ignorer que les biens territoriaux du prince à l'époque de la réunion de la Province arménienne à la Russie, après la guerre de 1829 (lisez 1828), sont passés à la couronne impériale. »

Nous savons à quoi nous en tenir sur ces biens

⁽¹⁾ Voir dans nos Pièces justificatives nº VIII.

⁽²⁾ Brochure La Vérité, pièce justificative nº 5, p. 46-50.

territoriaux, puisque nous avons vu que les rois de la Petite Arménie, dont on se glorifie de descendre, et surtout les Lusignan, qui avaient toutes les peines du monde à défendre contre les infidèles du voisinage les sultans d'Iconium et les sultans d'Egypte, leurs modestes domaines de la Cilicie, n'ont jamais possédé, ni réclamé un pouce de terrain dans la Grande Arménie.

Mais comment se fait-il, qu'un arménien, tel que Msr Edouard Hurmuz, se soit laissé prendre à de pareilles inventions? La raison en est facile à comprendre, pour quiconque a connu ou fréquenté ce bon et digne prélat, modèle de toutes les vertus chrétiennes, d'une mansuétude des plus attrayantes, et d'une candeur qui allait jusqu'à une crédulité toute enfantine. Il tournait joliment les vers arméniens; il a été le traducteur élégant de l'Histoire ancienne de Rollin et du Voyage du jeune Anacharsis.

Mais ce ne fut jamais un érudit, dans la véritable acception de ce mot; il était peu versé dans l'histoire ancienne de son pays. D'ailleurs, les annales des rois de la Petite Arménie, n'avaient pas encore été débrouillées, et la lumière ne s'est faite que dernièrement par les travaux des deux savants que nous avons déjà cités, MM. Langlois et Dulaurier.

Quoi de plus naturel, de plus touchant que l'intérêt qu'avait voué le saint prêtre à celui dont il

avait fait un prosélyte de l'Eglise romaine (1), qui était son pénitent et qu'il se plaisait à nommer son fils spirituel? Quoi de plus naturel aussi que son entraînement à prêter l'oreille aux récits des aspirations patriotiques et des malheurs imaginaires dont celui-ci le berçait? Pour avoir la mesure de la crédulité du pieux archevêque, nous n'avons qu'à rappeler qu'en écrivant, trois ans plus tard, à son « très-cher fils en Jésus-Christ » (2), ces belles paroles: « Je répète toujours que si vous désirez « l'assistance de Dieu, vous devez faire le plus « ferme propos de ne vouloir revendiquer vos « droits à prix de sang », il ajoutait, par une inconséquence dont, sans doute, il ne se rendait pas compte, cette belliqueuse exhortation : « l'épée de votre aïeul existe chez un mien parent dont voici l'adresse... » Or, le dessin, de grandeur naturelle et colorié, de cette épée a été envoyé à Paris, il y a quelques années, et s'y trouve encore à présent. L'examen qui en fut fait par deux membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a révélé par la forme insolite des légendes et des ornements de cette arme, qu'elle est l'ouvrage d'un faussaire. Tant il est vrai de dire que, dans toute

⁽¹⁾ L'abjuration eut lieu devant le tribunal du Saint-Office, à Rome, le 8 avril 1858, comme nous l'apprend le diplôme délivré en date du même jour. Brochure La Vérité. p. 50-51, Pièce justificative n° 6.

⁽²⁾ Brochure La Vérité, p. 54, Pièce justificative, nº 10, en date de Rome, 22 octobre 1861.

cette histoire fabriquée à plaisir, on se heurte à chaque pas à un nouveau mensonge.

XII

En avons-nous fini? Non. Le roman qui s'est déroulé pendant toute la vie du prétendant ne s'arrête même pas à sa mort, arrivée le 22 février 1876. Il laissait après lui, dans la plus profonde misère, la signora Antonia Angiola Luzzi, qui succomba quelques mois après lui, et des enfants, dont quatre aujourd'hui survivants. Toujours fidèle à son rôle, il avait voulu faire revivre en eux les noms familiers aux Lusignan arméniens : Maria, Phinna ou Joséphine, Guy, Léon Roupen. Ces malheureux orphelins restaient délaissés, sans autre appui que la charité publique. La Royale Préture de Milan leur donna pour tuteur, par un décret spécial, M. l'abbé Claude Borri, professeur au Gymnase, qui fut chargé de veiller sur eux et de les confier à des familles d'adoption. Le 24 novembre 1877, il se présenta devant l'Office du même dicastère pour faire opérer la constatation de la représentation héréditaire tant médiate qu'immédiate du défunt. Il était assisté de quatre témoins, domiciliés à Milan, qui attestèrent sous la foi du serment que par des rapports de société ou de voisinage « ils avaient connu Léon

de Lusignan, prince d'Arménie et de Korikosz, acclamé en 1846, roi d'Arménie sous le nom de Léon VII par les populations d'Erivan, et pour ce fait, spoliéet chassé par le gouvernement russe,...» Loin de nous la pensée de contester la véracité et la bonne foi de ces hommes honorables, mais comme ils n'avaient aucun moyen direct d'information et de contrôle, il est clair qu'ils ne firent que répéter un thème qui leur avait été dicté et auquel ils croyaient de confiance. Sans doute qu'en enregistrant tous ces dires les autorités de Milan n'entendaient remplir qu'une simple formalité de procédure, sans préjuger le fond. Car un autre magistrat, mieux placé que personne pour être bien renseigné, le Préset de police (Questeur) de Milan, se montra plus perspicace ou plus réservé. Dans une note en date du 10 juin 1878, M. Michaeli s'exprimait ainsi sur le compte du père de ces orphelins :

« Sur l'origine et l'histoire de leur père il n'y a rien de positif : (sull' origine e la storia del loro padre non si ha nulla di positivo (1). »

Le 28 septembre suivant il répétait les mêmes affirmations d'une manière encore plus précise et plus explicite (2).

La déclaration des quatre témoins précités qui comparurent devant la Préture de Milan, contient,

⁽¹⁾ Dans nos Pièces justificatives, nº VI A.

⁽²⁾ Ibid, no VI B.

outre ce que nous savions déjà, la mention d'une circonstance nouvelle (1), sur laquelle il n'est pas inutile de s'expliquer. D'après cette déclaration, le prince aurait figuré dans les rangs de l'armée française, pendant la campagne de 1859 contre l'Autriche, comme capitaine de turcos et aide de camp de l'empereur Napoléon III et aurait été blessé, le 24 juin, à là bataille de Solférino. Un certificat de l'Office municipal de Milan (2), conçu dans le sens de la déclaration susmentionnée, énonce non plus le titre d'aide de camp de l'état-major de l'Empereur, mais de premier aide de camp! Voici cette pièce qui est de 1876:

« Des actes de l'Office municipal, relatifs au dé-

» funt prince de Lusignan, résulte ce qui suit :

» Lusignan Léon, en 1859, animé de sentiments
» patriotiques, demanda et obtint d'être admis

» comme premier aide de camp de l'état-major

» du chef de l'armée française. Il prit part à la » glorieuse bataille de Solférino, où il fut blessé,

» et, la guerre terminée, il établit sa résidence à

» Milan, où il vécut de l'allocation mensuelle de

» Milan, ou il vecut de l'anocation inclusione de » 500 francs, qu'il percevait d'un banquier, à rai-

» 500 francs, qu'il percevait u un banquier, à l'al-» son d'une souscription faite en sa faveur par les

» son d'une souscription laite en sa laveur » Arméniens.

» Ce moyen d'existence étant venu à se tarir

⁽¹⁾ Brochure La Vérité, p. 67. P. justif. nº 15. Document II.

⁽²⁾ Brochure La Vérité P. justif. nº 15. p. 70. Document TV

» par suite de la faillite du banquier, l'ex-prince
» se vit contraint de recourir à l'assistance publi» que. »

« Signé: DENTI. »

Comment! Il s'agit de services rendus à la France, d'une glorieuse blessure reçue en marchant à la tête de nos braves soldats, d'un engagement contracté pour combattre avec eux, et l'on n'a à placer sous nos yeux qu'un certificat émanant d'autorités étrangères, rédigé seize ans après les événements, et l'on oublie de nous montrer la commission donnée par l'Empereur pour un emploi supérieur qui rapprochait de sa personne le titulaire, et signée par lui, un ordre du ministre de la guerre, ou du moins une attestation, une lettre quelconque de l'un de nos officiers généraux!

Pour accueillir ces dires, il fallait que ces bons Milanais n'eussent pas la moindre notion de la loi qui régit l'état des officiers de notre armée, loi qui exige que tout officier du grade de capitaine servant dans les turcos ou les tirailleurs algériens, soit français, et que tout aide de camp du souverain ait le rang de général.

Il y a plus, nous avons fouillé les archives du Ministère de la guerre, nous avons interrogé plusieurs officiers, qui n'ont pas quitté l'Empereur pendant toute cette campagne, nous avons consulté le livre publié par son ordre sous le titre de: La Guerre d'Italie (1), et qui contient le tableau nominatif de tous les chefs de corps et officiers supérieurs, et nulle part ne nous est apparu le nom de Lusignan, prince d'Arménie, prince de Korikosz, qui n'aurait pas manqué d'y être inscrit si celui qui le portait eût été réellement présent sous nos drapeaux (2).

Parvenu au bout de notre tâche, nous nous arrêtons, en marquant les points acquis à la thèse que nous avons soutenue.

1° Le roi Léon VI et sa femme, la reine Marie, sont morts sans avoir eu d'enfant mâle; le fils ou les deux fils qui naquirent au roi, hors mariage, du vivant de sa femme et par conséquent adultérins et inhabiles à lui succéder, sont morts sans laisser de souvenir après eux.

2º La fille du roi, Phinna ou Joséphine, et son mari Schahan, comte de Gorigos, n'ont eu ni enfants, ni héritiers.

3° La succession et la couronne du roi d'Arménie sont passées en 1393, immédiatement après sa mort, à la branche collatérale des Lusignan de Chypre.

Il s'ensuit que nul au monde n'a le droit aujourd'hui, Sauf les vrais descendants des Lusignan de Chypre, de revendiquer le titre de roi ou de prince royal d'Arménie et de le porter, et que celui qui,

⁽¹⁾ Un vol. in-4°, Imprimerie Nationale.

⁽²⁾ Voir nos Pièces justificatives Nos IX et X

de nos jours, s'est qualifié de prince d'Arménie, prince de Lusignan, prince de Korikosz n'est rien de tout cela.

C'est à contre-cœur que nous avons exhumé de l'oubli qu'il mérite, le personnage qui a essayé de s'affubler du manteau royal des anciens souverains d'Arménie, et de se parer de titres qui n'étaient pas à lui. Il a passé sa vie à colporter partout ses impossibles revendications.

L'histoire de cette existence semée d'aventures et de malheurs, porte avec elle un enseignement qu'il n'est pas inutile, en finissant, de faire ressortir. Arménien d'origine, comme tout semble le prouver, né au sein d'une nation qui se recommande surtout par le culte de ce qui est simple et honnête et par l'amour du travail, il aurait pu, grâce à d'heureuses facultés, s'asseoir honorablement dans ses rangs. Il a préféré poursuivre par des chemins de traverse, et sous un masque, si facile à percer, la réalisation de ses rêves, enfantés par une imagination coupable, peut-être hallucinée.

Aussi, a-t-il été désavoué par ses compatriotes indignés (1), et partout en Europe où l'ont guidé ses pas errants, il a rencontré l'abandon et la misère, et enfin la mort sur le grabat d'un hôpital.

⁽¹⁾ Voir ci-après nos extraits des deux journaux l'Europa et le Massis, qui résument l'opinion de la presse et de la nation arméniennes. Pièce justif. no IV.

Une autre réflexion en terminant : peut-on supposer que la nation arménienne qui ne compte pas moins de cinq millions d'âmes, l'eût laissé sans sympathies et sans secours, vivre et finir aussi misérablement, si elle avait ajouté foi le moins du monde à une descendance des anciens souverains qui l'ont gouvernée, et dont les noms, symboles d'indépendance de la patrie aujourd'hui asservie et perdue, lui seront chers éternellement?

Nous nous sommes abstenu d'appliquer à notre prétendant l'épithète qui lui convient; mais, cette épithète, elle est déjà venue à l'esprit du lecteur et il la prononcera de lui-même, après avoir parcouru les pages de la triste biographie que nous venons de retracer.

S'il a le moindre scrupule à cet égard, nous pouvons rassurer sa conscience, en lui annonçant que nous sommes loin d'avoir épuisé tout ce qu'il y a d'édifiant dans notre sujet, et que nous avons à lui présenter, s'il le faut, une nouvelle et plus ample démonstration.

Si l'auteur lui-même de la brochure à laquelle nous répondons, n'en a pas assez de nos explications, nous sommes à ses ordres pour lui en fournir de plus complètes, et nous lui jurons qu'il sera bien difficile, s'il ne se tient pas pour bien et dûment satisfait.

Une suite reflexion en terminant: perfect supposer que la nation arménienne qui ne complepas moias de cinq millions d'ames. Tent latestsins sympathles et suns servars, vivro et finir ensatmiséralificant, si elle a vait ajouté foi le recinalité. L'indépendance des encions souveraine qui l'ont gouvernée, et dont les nome, symboles d'indépendance de la patrie aujourd'ini asservie

None none sommes abstent d'appliquer à notre prétendant l'épithète qui lai convient; mais, even de des des vanues l'asprit du tres est et il la proposers de hi-même, apris avoir parcourit les pages de la triste biographie

que nons venens de reteneur.

Set a le moindre serapule à cet égant, nois persons rassurer sa conseignée, on lui annougent et se seus somines loin d'avoir épulsé tout cé qu'il et d'ans notre sujet, et que nous avons a lut présenter, s'il le but, une nouvelle et plus a lut présenter, s'il le but, une nouvelle et plus

apitertenomeh planar

Si l'anteur lui-mûme de la lucellure à laquelle nous répondons, n'en a pas assez de nos explications, nons sommes à ses ordres pour lui en fournir de plus complètes, et nous lui par me qu'il seux bien difficile, s'il no se tient pas pour i lun et dans et autent pas pour i lun et dans et autent extistuit. PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- 3me Dynastie: LES LUSIGNAN. SOUVERAINS DE LA PETITE ARMÈNIE.

.00

2. — GUY (Kouidon, Guido) frère de Constantin III, épouse la cousine de Jean Cantacuzène; puis la fille du grand échanson Syrgiannes (Sire Jean);	roi en 1343; périt de la même manière que son frère,	3. — CONSTANTIN IV, fils du maréchal Baudouin,	épouse une fille de l'empereur d'Orient. Roi en 1345 ; mort en 1362.	or services and services are services and services are se	0SCHIN, 4.—PIERRE Ist, roi de Chypre, qui fut reconnu commo roi d'Arménie.
 JEAN dit CONSTANTIN III, monte sur le trône en 1342. Tué par les grands du royaume, après un an de règne. 	N. Fille, fiancée à Manuel, troisième fils de l'Empereur Jean Cantacuzène.	3. — CONSTANTIN IV, fi	épouse une fille de Roi en 1345 ;	identification of the second o	LÉON. Interrègne, plusieurs compétiteurs, parmi lesquels est:

5.— LÉON VI, fils présumé de Constantin IV, et arménien par sa mère, épouse Maric, nièce de Philippe de Tarente, empereur titulaire de Constantinople, et cousine de Louis l'er, roi de Hongrie et de Pologne; fait captif par les troupes du sultan d'Égypte en 1375; délivréen 1379 ou 1380, par l'intercession de Pierre IV, roi d'Aragon, vient en Europe et se fixe à la courdu roi de France, Charles VI; mort à Paris, le let dimanche de l'Avent (29 novembre) 1393 Sa femme Marie, morté à Jérusalem en 1404 ou 1405.

Capitaine de la Tour d'Ambleux Léon VI et sa fille n'ayant point laissé d'héritier, la couronne d'Armènie passe, en 1394, à la branche collatèrale GUYOT, fils naturel puiné, Fille légitime, mariée à Schahan, cointe de Gorigos. Archidiacre de Brie en l'Église PHILIPPE, fils naturel, de Paris. Morte à Jerusalem sans avoir eu d'enfants. PHINNA ou Josephine,

des Lusignan de Chypre, en la personne du roi Jacques Ier.

Nº II.

Extrait du testament du roi Léon VI, conservé aux Archives nationales de France, cote LL, 1505, registre des fondations des Célestins de Paris, fol. 9.

N.-B. — Cette pièce est très importante, au point de vue où nous sommes ici placés, car elle constate que le dernier roi d'Arménie Léon VI, ne se reconnaissait d'autre enfant mâle que le fils bastard et non légitime, dont il est question dans son testament pour le legs particulier qu'il lui laissa.

Coppie du testament de haut et puissant prince Léon, roy d'Arménie.

A tous ceux qui ces lettres verront, Jean, seigneur de Folleuille, cheualier, conseiller du Roy, nostre Sire, et garde de la Préuosté de Paris, salut.

Sçauoir faisons que par deuant M° Nicolas Ferrebouc et Jean Huré, clercs notaires jurés du Roy nostre Sire, de par luy establis au Chastelet de Paris, fut pour ce, personnellement estably par noble et excellent prince Léon, par la grâce de Dieu, roy d'Arménie, sain de corps et de très-bon et vray entendement, si comme il disoit et apparoit de prime face; attendant et considérant que briefs sont les jours d'humaine créature, etc.

Item de la tierce partie de ses dits meubles et immeubles, le dit testateur veut et ordonne qu'elle soit baillée et délivrée à Guyot, son fils bastard et non légitime, et icelle tierce partie luy laisse pour apprendre à l'escolle et avoir ses nécessités; laquelle tierce partie sera et demeurera ès mains de ses dits exécuteurs [testamentaires] (1) et en leur pouvoir et puissance, qui seront tenus de la garder jusqu'à ce que le dit Guyot soit aagé de vingt ans, et duquel Guyot les dits exécuteurs auront le gouvernement, comme ses tuteurs et gouverneurs jusques au dit aage de vingt ans.

Et sitost que le dit Guyot sera âgé du dit aage de vingt ans, le dit testateur veut et ordonne que ses dits exécuteurs baillent et déliurent au dit Guyot le demeurant de la dite tierce partie, et si auenant que le dit Guyot aille de vie à trépas auant qu'il soit aagé des dits vingt ans, ledit testateur veut et ordonne que ses exécuteurs baillent, déliurent et aumosnent pour Dieu le demeurant de la dite tierce partie aux pauures pour les âmes du dit testateur et du dit Guyot, à l'ordonnance de ses dits exécuteurs...

En témoin de ce, nous, à la relation des dits notaires, auons mis à ces lettres le scel de la dite Préuosté de Paris, qui furent passées et accordées doubles par le consentement et ordonnance du dit testateur, l'an de grâce 1392, le samedy, 2e jour de juillet.

Nº III.

SÉRIE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
DE LA VIE DU PRINCE DE KORIKOSZ

- N. B. Cette table a été dressée pour aider le lecteur à suivre notre discussion. Les paragraphes en caractères italiques reproduisent les dires dudit prince.
- (1) Les deux exécuteurs testamentaires désignés par le roi Léon, furent messire Philippe de Maisières, ancien chancelier du royaume de Chypre et le prieur ou procureur du couvent où le testateur aurait sa sépulture.

- 1821. 18 août. Né au couvent patriarcal d'Echmiadzin,
 dans la Grande Arménie.

 23 septembre. Baptisé au même lieu.
- 1846. Acclamé par les populations du district d'Erivan, en qualité de roi d'Arménie, sous le nom de Léon VII. Il est expulsé du territoire russe.
- 1848. Il passe en Angleterre et séjourne quelque temps à Londres.

 Il vient à Paris.
- 1855. A Turin, et de là, il se rend en Prusse.
 Il est incarcéré à Berlin, et, après une détention de cent jours, reconduit à la frontière.
- 1858. Il va à Rome, abjure devant le Tribunal du Saint-Office, et se fait catholique.
- 1859. Il prend part, sous les drapeaux français, à la guerre d'Italie contre l'Autriche; blessé à Solférino.

 Il s'établit à Milan.
- 1862. Il revendique le protectorat des Arméniens du Taurus cilicien (Zeythoun), insurgés contre la Turquie.
- 1876. 22 février. Après avoir passé ses dernières années dans une extrême misère, il meurt dans un hôpital, à Milan.

and the state of t

and they're an along manner at the larger

No IV

OPINION DE LA PRESSE ARMÉNIENNE.

Nous donnons ci-après des extraits de deux journaux arméniens qui ont, dans la question qui nous occupe, une très grande autorité: l'un est l'Europa, qui a paru pendant une vingtaine d'années à Vienne (Autriche), sous la direction des RR. PP. Mekhitharistes de cette ville, et qui s'est toujours fait remarquer par le soin avec lequel il était rédigé, par sa modération et par la sûreté de ses informations; l'autre est le Massis, organe officiel du patriarcat arménien et du conseil supérieur de la nation à Constantinople (1).

Ces extraits nous reportent à vingt-trois ou vingtquatre ans en arrière, c'est-à-dire au temps où les intrigues dont on va lire le récit, venaient d'échouer devant les investigations de la police de Berlin (2). Ils nous mettent au courant de la procédure qui fut suivie dans cette occasion et qui aboutit à une incarcération du prétendant, à son expulsion du territoire prussien et au discrédit où il est tombé depuis lors. Quoiqu'il y ait quelques points obscurs ou contradictoires, dans les informations qu'ont recueillies nos deux journaux, quoiqu'ils aient admis à tort, suivant nous, la version accréditée un instant, de l'origine judaïco-hollandaise

⁽¹⁾ Nous devons ces extraits, pour l'Europa, à Mgr Jacques Bosagi, Archevêque de Césarée, Abbé général des Mekhitharistes de Vienne, (lettre du 30 août 1878), et pour le Massis (lettre du 12 octobre, même année) à M. Uthudjian, directeur de ce dernier journal. Voir pages 106-107.

⁽²⁾ Voir dans nos Pièces justificatives, nº V.

de cet homme né, à ce qu'il paraît, de parents armeniens, cependant, on ne saurait s'empêcher de croire à la vérité des faits qu'ils ont enregistrés, si l'on songe que ces faits n'ont jamais été contestés, et d'être surtout frappés de l'unanimité du sentiment de réprobation dont ces journaux étaient animés et que partageait la masse de la nation.

A

L'EUROPA, 17/5 NOVEMBRE 1855, Nº 44, P. 175.

Une singulière aventure.

Depuis quelques années, un individu parcourait toutes les parties de l'Europe, se disant issu de Léon VI, le dernier roi de la dynastie des Lusignan d'Arménie et se donnant les noms de Léon VII, prince d'Arménie.

Cet individu qui est en ce moment en prison à Berlin, est devenu un objet de curiosité pour les journaux de notre ville de Vienne.

Il était à Berlin depuis plusieurs mois; sur la porte de son habitation, on voyait des armoiries royales avec cette inscription en lettres d'or: PRINCE D'ARMÉNIE. Il s'habillait richement et portait à ses bottes des éperons d'or. Quoiqu'il vécût modestement, il allait cependant dans toutes les ambassades et était en correspondance continuelle avec son aide de camp Akhmour Khan qui résidait alternativement en Hollande et en Italie.

Il a habité assez longtemps Londres où il a été comblé d'honneurs. Il disait en effet qu'il était envoyé par le prince du Caucase (Schamil) et qu'il voulait aider l'Angleterre contre la Russie. Il publia

alors dans presque tous les journaux anglais et français de violents manifestes contre la Russie, lui réclamant la restitution de l'Arménie comme étant son royaume, et ses diamants personnels qu'il évaluait à une quinzaine de millions. Ces journaux qui avaient une confiance entière en ses paroles, ont donné sur lui différents articles parmi lesquels nous citerons comme spécimen, celui qui parut l'année dernière (1854) dans le journal francais: la Presse.

« On annonce que le prince Léon d'Arménie n'est » pas encore parti pour Erzeroum, mais son aide de » camp, le prince Bédros-Bey y est déjà arrivé, et le

- » prince Léon est attendu d'un moment à l'autre pour
- » marcher sur Erivan à la tête d'un corps considéra-» ble de volontaires arméniens. Le prince d'Arménie
- » a faitsavoir augouvernement anglais ses intentions.
- » S'il parvient à entrer dans Erivan, il se fera couron-
- » ner roi d'Arménie. On a placardé en arménien, sur
- » tous les murs d'Erivan, la proclamation suivante : » Léon VII, par la grâce de Dieu roi d'Arménie, roi de
- » Leon vii, par la grace de Bied les d'Armeine, for de » Jérusalem et de Chypre, faisons savoir à tous pré-
- » sents que l'empereur de Russie a cessé de régner sur
- » les territoires arméniens. »

Il était en correspondance avec des ministres et de hauts fonctionnaires anglais et français et avait des entrevues avec eux, mais on dit que quelques incidents survenus en Angleterre ont éveillé des soupçons sur

son compte.

Lorsque s'est élevée la question actuelle d'Orient, les journaux anglais ont commencé à se servir de son nom en vue de leurs intérêts. Fort de ce concours, il joua alors un rôle en Angleterre et acquit une certaine notoriété. Il se rendait surtout recommandable en refusant magnanimement toute assistance pécuniaire.

Enfin il a été obligé de quitter Londres et de s'enfuir, lorsqu'ayant manqué à un ministre d'une manière inconvenante, il fut condamné à une amende de sept cent cinquante livres sterling. De là il alla à Paris et de Paris à Turin. Dans cette dernière ville il se mit en rapport avec des personnages influents. Ensuite il se dirigea vers Berlin, où il fut arrêté et mis en prison. La police découvrit sa fourberie d'autant plus facilement qu'elle avait reçu d'autre part, peu de temps auparavant, une lettre qui l'informait qu'on était à la recherche d'un fugitif nommé Korikosz; et lorqu'on reconnut par ses papiers que ce prince d'Arménie s'appelait aussi prince de Korikosz, il n'y eut plus de doute sur cette identité.

Par les interrogatoires qu'on lui fit subir, il fut reconnu pour un juif de Hollande du nom de Joseph fils de Jean. On constata par les papiers trouvés sur lui, qu'il était en correspondance avec les réfugiés et les révolutionnaires, et qu'il avait proposé aux socialistes de former une association où il fournirait son contingent d'Arméniens, de Circassiens et des peuplades du Caucase.

Ce faux prince Léon a publié dernièrement sur luimême à Paris une notice (1) que nous plaçons après l'avoir traduite sous les yeux de nos lecteurs (2):

⁽¹⁾ Cette notice, qui ressemble, dit le journal, le Massis, à un conte des Mille et une Nuits, a paru à Paris, dans un recueil intitulé: Archives historiques, Souverains et personnages distingués de toutes les nations. Tirage à part, imprimé de format in-folio et avec ornements er or. On connaît ces entreprises biographico-commerciales, où chacun est admis moyennant finance, à se fabriquer à soi-même la plus fantaisiste généalogie. La même pièce a eu une seconde édition à Milan, typographie Scotti.

⁽²⁾ A la traduction arménienne que l'on lit dans l'Europa, nous avons substitué le texte original français qui est en

SON ALTESSE ROYALE LÉON-JACQUES

Prince d'Arménie,
Prince de Koricosz,
Prince de Géorgie, Prince de Lusignan,
Prince de Gaban,
Héritier présomptif de la Couronne.

Il naquit le 13 août 1820 (1) à Saint-Etschmiadzin, (au temps du pèlerinage de ses parents dans cette sainte ville) de Léon-Joseph, Prince d'Arménie, Prince de Korikosz, Prince de Lusignan, et d'Hélène, Princesse de Géorgie, Princesse de Gaban. Il fut baptisé par Ephrem I, catholicos (2) de toutes les Arménies, en présence de tous les archevêques Arméniens, le 23 septembre 1820.

Son grand-père, Léon George, fut proclamé roi de l'Arménie. — Major sous le nom de Léon VI, il ne régna que quelques semaines (3).

La mort subite et inattendue de ce prince fut un grand deuil dans toutes les Arménies. — On attribua cette mort soudaine à un empoisonnement par le souverain d'un des pays voisins. Son fils Léon-Joseph, combattant pour la liberté et l'indépendance de son pays, fut grièvement blessé et succomba par suite de

nos mains. Les notes que nous y avons ajoutées sont entre crochets.

- (1) [Dans son extrait de baptême, on lit 18 août 1821. Voir ci-dessus p. 45-46.]
 - (2) C'est-à-dire le suprême patriarche.
- (3) [Il y a ici un singulier quiproquo dû sans doute à l'imprimeur, qui a coupé en deux la dénomination d'Arménie-Major ou Grande Arménie. Mais ce lapsus est bien peu de chose, à côté de cette fadaise d'un Léon George mort roi de la Grande Arménie en 1830.]

cette blessure, quelques semaines après, à l'âge de trente-cinq ans, en 1830.

Léon-George, mourut en 1830, cinq ans après son épouse.

La maison d'Arménie, ou plutôt la maison de Koricosz, nom qu'elle tire de son origine, peut être à bon droit considérée comme la maison princière la plus ancienne du monde.

Nobles de cœur autant que de sang, un grand nombre de ses princes ont trouvé la mort sur le champ de bataille.

La dynastie des rois Arméniens, autrement la dynastie des Koriscosz est ainsi nommée de la ville de Koricosz, en Arménie-Mineure.

Le jeune prince qui fait l'objet de cette notice, est un descendant de l'illustre et héroïque maison des Lusignan de Chypre, par la princesse Pinna, fille de Léon VI, roi d'Arménie, qui épousa son aïeul Shahan, prince de Koricosz (1).

Léon, prince de Lusignan, fut élu en 1365, roi d'Arménie-Mineure, et fut couronné sous le nom de Léon II, mais il régna sous celui de Léon VI. (2)

Différemment des autres princes Géorgiens, le jeune prince Léon d'Arménie, confié dès son enfance par son père au prince de Van et au prince d'Ezenka, a

⁽¹⁾ Le titre de prince de Koricosz, est donné depuis l'origine de cette dynastie aux princes d'Arménie. [On peut voir dans notre brochure p. 36-37 par la liste des comtes de Gorigos ou Korykos que cette assertion est encore une billevesée.]

⁽²⁾ Il fut, il estvrai, le VI^{mo} de ce nom parmi les souverains Arméniens de la Cilície, mais, comme ce ne fut que Léon II, qui fut couronné comme roi, il est le V^{mo} du nom, parmi les rois.

reçu une éducation européenne (1), qui a développé chez lui les plus nobles sentiments et les plus brillantes qualités: brave, loyal et généreux, il est imbu des opinions constitutionnelles. Aussi, préoccupé constamment du triste état des peuples, sur lesquels ses ancêtres avaient autrefois régné, et pensant qu'il serait appelé un jour à gouverner lui-même, il osa en 1846, appeler l'attention de l'Empereur de Russie sur ses infortunés sujets. Cependant cet acte si simple, cette démarche si naturelle, furent présentés à l'Empereur comme un fait coupable, comme un acte de provocation à la révolte de la part des Arméniens, qui, au mépris des lois éternelles de la morale et de la justice, avaient été entièrement dépouillés de tous leurs biens et de leurs terres, à la suite de la guerre.

Le jeune prince invoqua alors la générosité du Czar de Russie, pour obtenir la restitution de ces biens.

Les populations de l'Arménie apprirent par ce fait, qu'elles avaient dans le descendant de leurs rois, un défenseur hardi et généreux; elles se livrèrent à quelques démonstrations. Le prince fut proclamé le 13 août 1846, par les populations arméniennes et géorgiennes, aux cris de vive Léon VII, vive notre légitime souverain!

Le gouvernement russe, jaloux de l'amour que ce noble peuple a toujours éprouvé pour ses princes, et se rappelant que Léon avait montré beaucoup de capacité et de bravoure, dès l'âge de 18 ans, dans la guerre; effrayé, non seulement de ses idées d'une politique peut-être trop libérale, mais encore de ses talents militaires, et le considérant comme un ami de Shamil-Bey, défenseur du Caucase, jugea à propos pour la tranquillité de l'Empire, de renvoyer le prince

⁽¹⁾ Le prince parle dix langues de l'Europe et de l'Orient, avec beaucoup de facilité.

hors du territoire russe. En conséquence, le 26 septembre 1846, l'aide de camp général de S. M. Impériale, M. de Chrapowizky lui intima l'ordre suprême de quitter à l'instant le terriroire de l'Empire.

A ce moment, ses biens furent confisqués, et tous ses effets les plus précieux, tels que les diamants de ses ancêtres, lui furent enlevés.

Il fut transporté par le bateau à vapeur de la couronne, à Swinemunde; et il reçut l'ordre de l'Empereur de séjourner à Berlin, jusqu'à nouvel ordre.

Or, le prince Léon ne croyant pas être en sûreté dans cette capitale, s'est rendu à Londres, où il réside encore actuellement. Toutefois, la pétition adressée par lui à l'Empereur fut si opportune, qu'il fut reconnu qu'il était essentiellement politique d'y faire droit immédiatement; et par son ukase au prince Worontzoff, gouverneur de la province Trans-Caucasienne, daté du 6 décembre 1846, l'Empereur ordonna que la restitution des biens et des terres des Arméniens leur fût faite sans retard.

En quittant la Russie, le prince avait adressé les paroles suivantes à l'aide de camp général de S. M. Impériale. « Votre Empereur, peut, Monsieur, enlever tous mes biens, mais non pas mes opinions constitutionnelles pour le salut de ma patrie, et, en quittant par force mon pays, j'emporte avec moi l'amour de mes sujets, qui vaut de l'or.

» Veuillez être assez bon pour porter à la connaissance de votre Empereur ce que je viens de vous dire. »

C'est avec raison que le prince Léon est considéré en Russie comme un des officiers les plus instruits. Souvent le grand-duc héréditaire de Russie venait le consulter sur la guerre du Caucase; et aujourd'hui c'est Shamil-Bey qui le consulte sur l'état de la Russie et sur l'état de la politique européenne. C'est par ses conseils que Shamil-Bey a remporté une victoire importante sur l'armée russe.

Un aide de camp du prince Léon, le noble arménien Daniel-Bey s'est réfugié au Caucase, après la malheureuse révolte de l'Arménie; il est maintenant général en chef de Shamil-Bey.

Armes : de sinople, à la croix d'or.

Devise: Sourb, gatche, aknia (Sancta crux, auxiliare mihi) (1).

Couronne : royale.

Supports : deux chevaliers bardés de fer, tenant à la main une pique (2).

(Le journaliste reprend la parole :)

Il y a plusieurs points obscurs dans cette histoire, mais nous l'avons donnée telle qu'elle est; nous ne pouvons cependant pas affirmer que tout en est faux. Il pourrait se faire que cet imposteur fût le fils d'un des généraux arméniens de Russie; mais, à vrai dire, ce serait plus honorable pour notre nation arménienne, que l'on pût prouver qu'il est un juif.

Nous n'étions pas encore revenus de l'étonnement que tous ces mensonges nous avaient causé,

- (1) [Lisez au lieu de ces mots arméniens estropiés: Sourp Khatch, oknia, Sainte-Croix, viens au secours.]
- (2) [Ces armoiries sont de pure imagination et fabriquées pour la circonstance. Voici celles de Léon VI, telles que nousles avons retrouvées dans un recueil d'épitaphes conservé à la Bibliothèque nationale (manuscrit du Supplément français, n° 5024), et où elles sont ainsi blasonnées:
- « Burellé d'argent et d'azur de douze pièces, au lion de » gueules, brochant sur le tout, qui est de Lusignan de
- » Chypre; parti de Jérusalem, comme descendant d'Amaury » de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre; contre-parti
- d'Arménie, qui est d'or au lion de gueules, chargé sur

» l'épaule d'une croix d'or. »]

lorsque le Constitutionnel et le Times nous ont encore surpris bien davantage en annonçant que ce faux Léon, prince d'Arménie, étant arrivé à Constantinople, toute la ville et surtout Péra s'en étaient émus, et qu'il était devenu des ce moment, le sujet de toutes les conversations.

Ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'on a écrit de Constantinople à ces journaux que le général Mouravieff a fait paraître un manifeste en arménien, annonçant que Léon, prince d'Arménie, a offert son épée à l'empereur de Russie, et que sous peu il doit arriver à Érivan.

Cette nouvelle, dit le Journal autrichien, a produit une grande sensation à Constantinople; mais nous, nous sommes loin de prêter foi à ces bruits absurdes. D'ailleurs, c'est encore une énigme pour nous. Espérons que la solution ne s'en fera pas attendre.

B

L'EUROPA, 19/7 NOVEMBRE 1855, Nº 46, P. 184.

Léon, soi-disant prince d'Arménie.

Sur ce faux prince les informations deviennent de plus en plus claires. M. Pétermann, arméniste, professeur de langues orientales à l'université de Berlin, a été chargé de l'interroger. Par suite de cet examen, on a reconnu que ce soi-disant prince ne savait pas la langue arménienne, qu'il n'en avait qu'une connaissance superficielle, acquise sans doute par l'étude de la grammaire qu'on a trouvée sur lui. Il ne savait également rien de l'histoire ni des relations politiques de l'Arménie. En 1847, des agents de police

avertis par des lettres secrètes, étaient à la recherche d'un individu nommé Joseph Hovhannissian, de la ville de Samarang, dans l'île de Java. Or, comme il était bruit en ce moment de cet imposteur, on soupçonna qu'il était l'homme qu'on cherchait, et ces conjectures se confirmèrent de la manière suivante. Un vieux et honorable fonctionnaire hollandais qui demeure à Berlin et qui avait habité Java pendant de longues années, témoigna qu'il connaissait très bien la famille d'Hovhannissian et surtout son père, le capitaine de navire, Hovhannès (Jean), mentionné dans les lettres précitées de la police, et sa mère nommée Helvig. Ce fonctionnaire fait savoir que dans la famille de Hovhannissian on répétait souvent qu'elle était d'origine arménienne. On comprend aisément par là comment cet imposteur, qui se trouve en ce moment en prison à Berlin, eut l'idée de se faire passer pour le prince d'Arménie; mais sa famille n'est pas juive comme on l'avait cru d'abord.

L'instruction judiciaire a révélé que le soi-disant prince avait déjà été expulsé de Saint-Pétersbourg et de Paris, à cause de ses escroqueries et de sa mauvaise conduite. En 1846, il est resté plusieurs mois à Berlin

sous le nom de Korikosz.

Son ancien décrotteur de souliers a donné quelques éclaircissements sur la vie et les actions de son maître, qui prouvent que cet aventurier était d'une nature rêveuse et qu'il n'y avait rien de vrai dans tout ce qu'on débitait sur son compte à Berlin dans ces derniers temps. Les journaux de cette ville, ou d'autres pays n'ont point jugé à propos de parler de ces fables qui circulaient dans le public.

Il y a en Allemagne une publication annuelle d'une très grande notoriété, l'*Almanach de Gotha*, qui contient une notice biographique de toutes les familles souve-

raines ou princières. Or, deux ans auparavant, cet imposteur voulut tromper aussi les rédacteurs de cet almanach et recevoir ainsi, par le crédit de leur livre, la consécration de son titre usurpé.

En 1853, le 13 octobre, ils reçurent une lettre de Paris, avec la signature du prince Bédros-Bey, qui disait: « J'ai été bien étonné de n'avoir pas vu dans « l'Almanach de Gotha, le nom de mon légitime souve- « rain, du prince Léon d'Arménie. Pour combler cette « lacune, dans l'almanach de 1854, je crois devoir vous « transmettre ci-incluse la formule suivante:

« Arménie. Son Altesse Royale, prince d'Arménie, prince de Korikosz, prince de Géorgie, prince de Ga ban, duc de Tyr, comte d'Almarie et protecteur de la religion arménienne, né en 1821, le 13 août, fils uni que de Léon-Joseph, qui mourut en 1828, dans la guerre contre la Perse et d'Hélène, princesse de Géor gie. Ce jeune prince est le dernier descendant de la maison princière des Lusignan, et, en 1846, il a été proclamé roi par les populations d'Arménie et de Géorgie.

« C'est pour ce fait que l'empereur Nicolas I^erl'a exilé « de sa patrie ; il réside actuellement six mois de « l'année à Londres et six mois à Paris.»

Bédros-Bey envoya avec sa lettre une proclamation qui avait paru dans un journal anglais et qui était l'œuvre de cet aventurier rêveur; il la fit suivre d'une note ainsi conçue : « La proclamation ci-jointe, adres-« sée par Son Altesse Royale à ses sujets arméniens a « vu le jour dans tous les journaux anglais. Si la Tur-« quie était aujourd'hui un gouvernement chrétien, il « n'y a aucun doute que notre jeune prince en serait « devenu l'Empereur.

Mais les rédacteurs de l'Almanach de Gotha ne don-

nèrent pas dans le piège.

On assure que l'imposteur en question sera conduit en Hollande, pour y subir la peine de la détention, parce qu'après avoir été condamné par les tribunaux à cinq ans de prison, il s'était enfui.

to a broad C Markow at Important

L'EUROPA, 26/14 NOVEMBRE 1855, Nº 47, P. 188.

Le même Léon.

Les dernières nouvelles nous font connaître quelques détails sur cet homme, et particulièrement sur sa personne et sa manière de se vêtir. Son costume se compose d'une redingote et d'un pantalon noirs. Sa taille est moyenne et élancée. Il portait la barbe et les moustaches à la nouvelle mode, mais sa barbe lui fut coupée en prison, comme contraire aux règlements; maintenant il n'a plus que des favoris. Comme il paraît que ce n'est pas par ordre exprès de la police que sa barbe fut rasée, il est probable qu'on lui permettra de la laisser repousser dans la même forme qu'auparavant, parce que ces changements extérieurs pourraient l'empêcher d'être reconnu par les personnes qui le connaissent déjà. Sa tenue et ses manières dénotent un homme bien élevé et habitué à vivre dans le monde. Il a les cheveux noirs ainsi que les yeux, qui sont très-vifs. Il est d'un caractère très-ardent. Il parle facilement le français et s'exprime assez bien en allemand, quoique avec un accent étranger; mais il emploie rarement cette dernière langue, peutêtre dans la crainte qu'on ne s'aperçoive qu'il a l'accent hollandais.

Ce faux prince, ayant la tête chauve du front au sommet, porte une perruque, qu'il a fait confectionner à Paris, rue Vivienne, chez un célèbre artiste. Il paraît être âgé de trente ans.

Pendant l'instruction, lorsqu'on lui dit qu'il était né à Samarang, dans l'île de Java, il en a témoigné un extrême étonnement; il soutint qu'il ne connaissait pas le négociant nommé Hovhannès (Jean) et qu'il n'était pas son fils. Lorsqu'on lui faisait quelques questions qui pouvaient le compromettre, il disait sans hésiter: « Je n'ai rien à dire, je ne suis forcé de répondre que devant le juge. » Quand on lui eut annoncé que de Rotterdam on avait télégraphié à Berlin, au banquier Bleireuder, de donner vingt thalers au prince d'Arménie, il a gardé le silence.

On lui a dit avec douceur que la peine encourue pour avoir pris un faux nom et de faux titres serait très-légère et ne pouvait être comparée au long emprisonnement qu'il aurait à subir, s'il se refusait à avouer sa supercherie déjà indubitable; que, s'il s'obstinait à nier, la police serait obligée de poursuivre l'instruction sur une plus grande échelle afin de se procurer d'autres preuves; qu'ainsi, il pourrait rester en prison six mois et plus, tandis qu'en avouant la vérité, il pourrait en être quitte pour quelques semaines de prison.

Le détenu qui attendait avec impatience la fin de cet interrogatoire, répondit d'une voix claire et nette: « Je ne puis vous dire qu'une chose, c'est que je suis celui que je vous ai nommé. » Et lorsque l'on eut ajouté: Ne soyez pas surpris si vous restez ici longtemps, il répondit avec colère: « Nous verrons. » Comme on lui représentait encore que, à l'ambassade

russe, non seulement on ne croyait pas à ses paroles, mais qu'on les considérait comme fausses ou d'un fou, « Oh! les malheureux! » s'écria-t-il.

Les journaux de Berlin donnent en dernier lieu les nouvelles suivantes:

Deux agents du tribunal correctionnel de Berlin se trouvant occasionnellement à Londres et à Paris pour une autre affaire, reçurent l'ordre de prendre les renseignements les plus exacts sur ce soi-disant prince. Par leurs recherches, il aété démontré que son vrai nom était Hovsep (Joseph) Hovhannissian et qu'il était né à Java; qu'il était fils d'un négociant arménien, mort depuis de longues années.

Il n'avait pas tardé à épuiser son mince patrimoine, par sa vie d'aventurier, trompant partout et obligé de recourir à la générosité de quelques-uns de ses parents.

Le nom de Hovhannès (Jean) est très connu à Java, mais ce faux prince n'a aucun rapport avec la célèbre maison de commerce Hovhannissian. Il a été condamné à Bruxelles pour escroquerie à cinq ans de prison et n'a évité cette peine que par la fuite.

On a constaté à Bruxelles, par divers témoignages et principalement par la déposition d'un médecin qui l'avait soigné plusieurs fois à Java, qu'il était réellement le nommé Hovsep Hovhannissian.

On a compté à Londres plus de seize logements qu'il avait occupés sans payer. Dans cette même ville il avait aussi dérobé des parures à de grandes dames, et comme nous l'avons déjà raconté, il fut condamné à une amende de 750 livres sterling pour une affaire déshonorante, dont il n'évita les conséquences qu'en disparaissant subitement. Il a été expulsé de Paris par ordre, mais, malgré cela, y étant revenu, il fut condamné à un mois de prison.

Il a habité Londres, tantôt sous le nom de Prince d'Arménie, et tantôt sous celui d'Amour Khan. Son portrait et sa biographie imaginaire ont été expédiés non seulement à l'Almanach de Gotha, comme nous l'avons rapporté dans notre numéro précédent, mais encore au Journal illustré de Leipzig.

La police de Berlin a fait le même envoi à toutes les polices de l'Europe afin de les prémunir contre ses tentatives d'escroquerie.

LE MASSIS, 10/22 NOVEMBRE 1855, Nº 198.

Depuis quelque temps un étrange aventurier qui s'intitule: Léon, Prince d'Arménie, parcourt l'Europe et donne occasion à tous les journaux de France et d'Angleterre de s'occuper de lui, en publiant toutes sortes de nouvelles dénuées de fondement et les allégations les plus extraordinaires.

Nous lisons dans le journal l'Europa que nous venons de recevoir, que la police de Berlin ayant ouvert une instruction sur cet homme, et ayant reconnu qu'il était juif hollandais, l'a emprisonné pour le punir de sa supercherie.

La Gazette de Spener à Berlin, s'exprime à son sujet de la manière suivante : « L'arrestation du faux prince d'Arménie a fait une grande sensation ici, car on le rencontrait souvent dans les places publiques et surtout à la promenade Sous les Tilleuls. » Dans ces derniers temps, cet homme a résidé à Turin où il faisait figure et où il était en relations avec des personnages haut placés.

Il y a quelques années, il est allé à la cour d'Angleterre et devait être nommé aide de camp; mais ayant donné lieu à quelques soupçons sur son origine, il perdit l'appui de ses protecteurs. Depuis le commencement de la guerre de Crimée, il avait attiré sur lui l'attention publique, en se posant comme victime de la politique d'usurpation de la Russie. Et en gagnant ainsi la sympathie publique en Angleterre, il était parvenu à récolter des sommes considérables.

Outre les nombreux articles qu'il a publiés dans les journaux de tous les pays, il a lancé quatre proclamations contre l'empereur de Russie: la première en 1830, le 26 mai, et la plus récente en 1853, le 19 février. Dans ces proclamations, il réclamait du gouvernement russe non seulement le royaume d'Arménie et sa fortune personnelle d'un chiffre de quinze millions de francs, mais aussi ses diamants qui lui auraient été confisqués par des généraux russes, et qui ne vaudraient pas moins d'un million.

On dit qu'il a refusé avec dédain la pension mensuelle de cinq cents francs que le gouvernement russe voulait lui faire pour le dédommager de la perte de ses richesses.

Il a publié en français sa biographie qui ressemble à un conte des Mille et une Nuils. Il s'y donne les titres suivants: « Son Altesse royale Léon-Jacques, Prince d'Arménie, Prince de Korikosz, Prince de Géorgie, Prince de Lusignan-Roupénian, Prince de Gaban, héritier présomptif de la couronne d'Arménie. » Malgré ces hautes prétentions, il a recours à la charité publique.

Par les lettres qu'on a trouvées sur lui, on a su qu'il était en correspondance avec les réfugiés politiques à Londres, et qu'il avait proposé aux socialistes de former une association avec les Arméniens, les Géorgiens, les populations du Caucase et les Circassiens en particulier. C'est par son titre de Prince de Korikosz que les agents de la police prussienne ont pu découvrir la vérité. Dans les registres de 1847 de la police de Berlin, on lit la note suivante sous le nom de Korikosz:

Korikosz, soi-disant prince d'Arménie et de Géorgie, petit-fils de Léon VI et fonctionnaire militaire russe. Le 24 novembre il est arrivé de Saint-Pétersbourg à Bruxelles avec un passeport daté de la même année. Dans cette dernière ville il commença à répandre le bruit que le gouvernement russe avait confisqué sa fortune d'une valeur de quinze millions, en lui accordant comme dédommagement une pension mensuelle de 1000 à 1500 roubles, que l'ambassadeur de Russie à Stuttgard, le prince Gortchakoff était chargé de lui payer. Mais par les recherches qu'a faites la police sur cet étranger, il a été avéré qu'il n'était pas du tout ce qu'il prétendait, que sa fortune n'avait pas été confisquée et qu'il ne devait pas toucher de pension. Son vrai nom était Hovhannès (Jean); son père était constructeur de navires à Samarang, dans l'île de Java, et sa mère, d'origine allemande, et nommée Helvig.

Pendant deux ans, il avait suivi les cours de l'Université de Leyde et obtenu un diplôme de première classe pour la littérature. De Bruxelles, le soi-disant prince de Korikosz est allé en Angleterre, où il a essayé d'obtenir le grade d'aide de camp, mais on le lui a refusé. En 1847, le 2 juin, il a traversé Aix-la-Chapelle, et un peu plus tard, il se rendit à Stuttgard, où après avoir demeuré quelques jours dans un grand hôtel, sans y avoir payé sa dépense, il loua une maison particulière. Quoique son passeport fût falsifié, il osa se présenter au prince Gortchakoff, et tâcha de lui faire croire qu'il était réellement le Prince d'Arménie. Mais le prince Gortchakoff ne voulut pas le reconnaître

comme sujet russe et lui donner de l'argent. Le soidisant prince d'Arménie ayant laissé ses papiers à Bruxelles et à Stuttgard, et n'ayant pas payé ses dettes, il a été chassé de cette dernière ville. Pareillement à Bade il quitta cette ville sans avoir payé à l'hôtel ni le loyer ni sa dépense de nourriture. On fit des recherches pour le retrouver, mais elles furent inutiles.

Le journal français le Constitutionnel inséra dans ses colonnes une lettre datée de Constantinople, portant que le général Mouravieff, commandant l'armée russe d'Asie, avait publié une proclamation en langue arménienne, où il déclarait que le susdit prince Léon avait offert son épée à l'empereur de Russie et avait donné sa parole de ne pas prendre les armes contre lui; que cette nouvelle ayant produit une grande sensation à Constantinople, le Patriarche arménien avait été appelé à la Sublime-Porte et y avait passé deux heures en conférence avec Fuad-Pacha.

Rien deplus faux que tout cela. La nation arménienne non seulement ne reconnaît pas ce pseudo-Léon, mais encore elle n'a aucune connaissance de la proclamation de Mouravieff. Il n'est pas moins inexact que le Patriarche arménien ait été mandé à la Sublime-Porte.

Il est certain au contraire que ces fables sont l'œuvre d'un ennemi perfide et sans conscience, de notre innocente nation arménienne lequel veut la rendre odieuse; mais elles sont tellement ridicules qu'elles ne peuvent qu'exciter le rire de ceux qui les liront ou les entendront; d'autant plus que la police de Berlin a mis hors de doute que l'imposteur qui, pour accréditer ses mensonges, s'est couvert de notre nom, n'était réellement qu'un Juif hollandais.

Notre nation tout entière doit donc remercier la police prussienne, qui, par ses recherches intelligentes, lui a rendu le service de démasquer cet homme.

Nº V

RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE DE POLICE DE BERLIN.

De tous les documents que nous avons recueillis pour mettre à néant les prétentions téméraires du tuteur des enfants naturels de feu le soi-disant prince de Koricosz, au droit de porter le titre de Lusignan, le plus important est le suivant, dont le lecteur comprendra toute la valeur.

Nous ferons précéder ce document de la lettre adressée à S. Exc. M. le comte V. de Hatzfeld, Ambassadeur de S. M. l'Empereur d'Allemagne à Constantinople, par Mgr Khorène Nar Bey de Lusignan, archevêque de Béchiktach-Constantinople, ancien délégué de la nation Arménienne au Congrès de Berlin, et de la réponse qui lui fut faite.

A

A Son Excellence M. le comte de Hatzfeld, Ambassadeur d'Allemagne,

Excellence,

Il y a plusieurs années, un individu avait parcouru l'Europe occidentale en se donnant le titre de prince de Korikosz, prince de Lusignan, etc. Après avoir été emprisonné à Berlin, en 1855, il y subit un jugement dont le résultat, d'après les journaux de cette époque, fut pour lui une condamnation. Cet homme mourut à Milan en 1876, laissant des orphelins que la charité publique a adoptés.

Comme le faux nom qu'il se donnait nous est personnellement sacré, LL. AA. les princes Louis de Lusignan, mon oncle et mes frères, désiraient savoir si la personne en question avait réellement le droit de porter les titres qu'il s'attribuait. A cet effet, je m'étais adressé jadis au ministère des Affaires Étrangères d'Italie, qui a eu l'obligeance de me communiquer des renseignements officiels à ce sujet, renseignements qui, bien que précieux sous un certain point, ne peuvent cependant éclaircir suffisamment l'objet de notre recherche.

Comme l'instruction qui se poursuivit à Berlin, en 1855, a eu pour but de constater l'origine et le lieu de naissance de cet homme, en le reconnaissant comme imposteur, je viens prier Votre Excellence, au nom de ma famille, de vouloir bien faire les démarches nécessaires, tant auprès du Ministre impérial des Affaires Étrangères que de celui de la Police, à Berlin, afin de nous faire parvenir copie du procès et du jugement concernant cet individu.

Confiant en la bienveillante sollicitude de Votre Excellence, je saisis l'occasion de lui présenter, avec mes remerciements anticipés, l'expression de ma très haute considération.

Signé: Khorène Nar Bey de Lusignan, archevêque de Béchiktach.

Constantinople-Béchiktach, ce 10 janvier 1879.

B

Péra, le 27 Mars 1879.

Monseigneur,

En réponse à la lettre que Votre Grandeur a adressée le 17 Janvier passé, à Monsieur le Secrétaire d'État pour les Affaires Étrangères, Son Excellence Monsieur de Bülow vient de me charger de vous faire parvenir le mémoire ci-joint qui contient toutes les données que le Président de Police à Berlin a pu recueillir au sujet du soi-disant Prince d'Arménie.

Monsieur de Bülow m'a en même temps chargé de Vous exprimer ses sentiments d'estime et de sincère attachement.

En m'acquittant de cette agréable commission, je prie Votre Grandeur de vouloir bien m'accuser réception de l'annexe, et d'agréer en même temps l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'Ambassadeur d'Allemagne,
V. de Hatzfeldt.

Sa Grandeur

Monseigneur Khorène Nar Bey de Lusignan,
Archevêque de Béchiktache.
ad. Nº 463.

(

MÉMOIRE ANNEXÉ A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

En 1855, un individu vint s'établir à Berlin sous le nom de Léon, prince de Koricosz, prince d'Arménie. On ne tarda pas à soupçonner ce nom d'avoir été usurpé dans le but de donner à son porteur accès auprès de personnages de distinction, afin de vivre à leurs dépens.

Le soi-disant prince n'était pas muni de papiers justifiant de sa personne et il refusa de donner des explications sur ses moyens de subsistance.

La Police procéda à son arrestation et entama des recherches sur son origine en attendant que le procès en usurpation d'un titre de noblesse et d'un faux nom fût instruit. Il résulta de ces recherches, que le prince Léon avait été expulsé de Russie et de France, qu'en Belgique il avait été condamné par contumace pour fraude à 5 ans de prison et à 300 francs d'amende et qu'il avait été condamné à payer en Angleterre une amende de 750 L. pour adultère. Il appert, des renseignements fournis par la Police de Bruxelles, ainsi que par la Police de Paris, que des témoins ont constaté l'identité du soi-disant prince avec la personne du nommé Jacques Jean, fils d'un armateur de vaisseaux du nom de Jean, domicilié à Samarang (île de Java). Cette supposition a étéentièrement confirmée par les recherches de la Police à Berlin. Le soi-disant Prince d'Arménie avait voyagé en Italie, muni d'un passeport signé par la légation britannique à la Haye et valable pour la personne du nommé Amir Khan. C'est contre présentation de ce passeport, que le prince Léon toucha, chez un banquier à Berlin, une somme insignifiante, et ce même passeport fut retrouvé parmi les papiers du détenu. Quand à la susdite somme d'argent, il a été constaté qu'elle lui avait été payée sur l'ordre d'une maison de commerce à Rotterdam qui, de son côté, avait été chargée par une maison de commerce de Samarang, de procurer le paiement d'une certaine somme au nommé Jacques Jean Amir (ou bien Jacques Jean, comme il se nommait tout court), fils de Joseph Jean Amir et de la Dame Hélène Jocoba Herwigh, né à Samarang, le 13 août 1820. Le détenu avait déposé qu'Amir Khan était le nom de son aide-de-camp, nom dont il se serait servi pour éviter les dépenses que lui imposait son rang, mais il ne pût nullement prouver la vérité de sa déposition. Il s'est trouvé parmi ses papiers, des notes biographiques imprimées en langues française et allemande et se rapportant au soi-disant prince d'Arménie. Ces notes contiennent de nombreuses erreurs chronologiques et même des contradictions; elles indiquent — et c'est bien à remarquer — comme date de naissance du soi-disant prince d'Arménie, le 13 août 1820 (1), date qui est précisément connue pour être celle de la naissance du nommé Jacques Jean de Samarang. Il a été constaté que contrairement à sa déposition, le détenu n'a pour ainsi dire aucune connaissance de la langue arménienne.

Quant à la question de savoir si le nommé Joseph Jean Amir de Samarang est d'origine arménienne, comme il a été soutenu par plusieurs personnes, — elle n'a pu être suffisamment éclaircie. Le détenu n'a pas cessé de maintenir sa déposition déclarant que le nom et le titre de Prince d'Arménie lui revenaient de droit, si bien que, étant sorti de prison, il a porté différentes plaintes tendant à établir la manière illégale dont on aurait procédé contre lui, en cette ville. Néanmoins, vu les circonstances, les autorités locales n'ont pas eu de doute que la personne en question n'avait aucun droit au nom et au titre qu'elle avait usurpés, et que l'on avait affaire à un imposteur et un aventurier. Aussi, on n'hésita pas à considérer comme certaine l'identité établie entre l'individu arrêté et le nommé Jacques Jean de Samarang.

On se désista de l'instruction du procès en usurpation d'un titre de noblesse et d'un faux nom, attendu que les fraisjudiciaires n'auraient pas été en proportion avec la gravité du délit. — Après clôture des recherches de la Police, le soi-disant Prince d'Arménie,

⁽¹⁾ Voir pages 46 et 71 de cette brochure la contradiction qui existe dans la date de sa naissance indiquée dans son autobiographie et dans celle de son acte de baptême.

alias Jacques Jean, fut mis en liberté et expulsé des états de la monarchie de Prusse.

Depuis, la Police de notre ville n'a plus eu affaire au prince Léon.

D

Constantinople, le 30 mars 1879.

Monsieur L'Ambassadeur,

Votre Excellence a bien youlu m'adresser une lettre en date du 27 de ce mois, pour me faire parvenir un mémoire que j'avais eu l'honneur de demander en janvier dernier à S. Exc. Monsieur de Bülow, au sujet d'un soi-disant Prince de Koricosz, et pour me communiquer en même temps les salutations affectueuses de l'illustre Secrétaire d'État.

Je m'empresse de venir vous remercier sincèrement, Monsieur le comte, pour cette double communication, et Votre Excellence m'obligerait infiniment, si avec sa gracieuseté habituelle, Elle avait la bonté de transmettre à S. Exc. Monsieur de Bülow l'expression de ma vive gratitude pour son message éminemment flatteur pour moi, ainsi que le souvenir que je conserve, gravé dans mon cœur, de l'acceuil cordial et de la précieuse sollicitude dont je fus constamment l'objet de la part de ce digne et éminent Dignitaire, pendant ma dernière mission auprès du Congrès de Berlin.

Je saisis avec empressement l'occasion de Vous

renouveler, Monsieur l'Ambassadeur, l'hommage de ma très haute considération.

Khorène Nar Bey de Lusignan, Archevêque de Béchiktach.

A Son Excellence Monsieur le comte V. de Hatzfeldt, Ambassadeur de S. M. l'Empereur d'Allemagne, etc. Constantinople,

Nº VI

DEUX RAPPORTS DE LA QUESTURE

(Préfecture de police de Milan.)

A

QUESTURA DEL CIRCONDARIO DI MILANO.

Nº 332.

Milano, 10 giugno 1878.

Lo straniero morto in questa città nel febbrajo 1876, nell'assoluta miseria, che conoscevasi per Leone principe di Lusignano, dimorava da molti anni in questa città, convivendo con certa Antonia Luzzi, milanese, che moriva poco dopo di lui, e cioè nell agosto, stesso anno, lasciando derelitti e miseri i figliuoli:

Leontina Leonilda nata il 1º gennajo 1861 Guido 17 aprile 1863 Pina Carolina 15 dicembre 1866 Leone Rubino 13 novembre 1871 Pietro 23 gennajo 1874

essendo mancata ai vivi qualchi mesi prima della madre altra figlia nominata Maria.

Non soltanto il *Secolo* nel settembre dello stesso anno 1876, parlava di detta famiglia, ma ancora qualche altro giornale, fra cui la *Ragione* interessava la beneficenza publica a venire in soccorso degli orfani sunnominati.

In seguito a ciò il loro tutore, signor Borri, sacerdote Claudio, professore Gimnasiale, che dimora presentemente in questa via Monte-Napoleone, nº 6, nominato con decreto della locale Regia Pretura del mandamento II,º provvide alla sorte di quei miserelli, collocandoli presso famiglie benestanti, che intesero provvedere al loro sostentamento ed educazione.

Diffatti il Leone Rubino addottato come figlio, dal signor Alberto Raoul Tozza, professore gimnasiale, trovasi à Sartene (Corsica); la Pina Carolina, addottata, quale figlia, dalla signora Giuseppina Rochat, vedova del commandante maggiore Cav. Desnos, trovasi à Privas (Ardèche, Francia); il Guido ed il Pietro, adottati, quali figli, dal conte di Gaalon trovansi à Barzay (Parigi), essendo depositati i rispettivi atti di adozione e di consegna dei minorenni, presso questo notajo, Luigi Dr Marinoni, in uno al testamento del defunto Leone.

In fine la sola Leontina o Leonilda, d'anni 17, non ha trovato ancora stabile appogio, stando presentemente ricoverata gratuitamente ed in qualità di allieva, in questa scuola magistrale di Porta Magenta, in cui, onde compiere il suo corso de'studi, dovrebbe rimanere fin verso la fine del 1880.

Fino a quell' epoca n'ha quindi chi provvede al suo sostentamento ed educazione, ad eccezione dei mesi dall' agosto al novembre del corrente e del venturo anno, mesi di vacanze, che passerà per impegno assuntosi dal tutore, presso una qualche famiglia a spese di publica o privata beneficenza.

Sulla storia ed origine del loro padre non si ha nulla di positivo.

Vuolsi che orfano dei genitori ad 8 anni, avesse la tutela di uno zio, che fosse educato a Pietroburgo nella carriera militare, col predicato di Leone di Coricosz, principe armeno, che godesse di un largo assegno vitalizio fattogli da S. M. l'Imperatore della Russia, che ne lo avrebbe privato nel 1859, per avere in quell' epoca servito, durante la guerra, contro l'Austria in qualità di ajutante di campo di Napoleone III.

Espulso dalla Russia, dicessi vagasse di terra in terra, stabilendosi finalmente a Milano, ove incontrò la Luzzi Antonia, fino a che cadde nell'indigenza, termi-

nando i suoi giorni coi soccorsi privati.

Notisi in fine che dai principi di Lusignano, di Cipro et di Gerusalemme ci dicevasi descendente e precisamente dall'ultima regina di Cipro, Catterina Cornaro (1500), successa al marito Giacomo o Giovanni di Lusignano.

Con questi cenni porgesi riscontro alla pregiata nota a margine della S. E. Illustrissima.

11 Questore, F. MICHAELI.

Per copia conforme:

Il consigliere, capo del gabinetto,

LASTRONI.

TRADUCTION

PRÉFECTURE DE POLICE DE L'ARRONDISSEMENT DE MILAN.

Nº 332.

Milan, 10 juin 1878.

L'étranger mort dans cette ville en février 1876, dans la plus profonde misère, et qui était connu sous le nom de Léon, prince de Lusignan, résidait à Milan depuis plusieurs années, cohabitant avec une certaine Antonia Luzzi, milanaise, qui mourut peu de temps après lui, dans le mois d'août de la même année, et laissa dans l'abandon et la détresse les cinq enfants suivants:

Léontine ou Léonilde, née le 1er janvier 1861; Guy, né le 17 avril 1863; Pina Caroline, née le 15 décembre 1866; Léon Roupen, né le 13 novembre 1871;

Pierre, né le 23 janvier 1874.

- Une autre fille, nommée Marie, était décedée quelques mois avant sa mère.

Non seulement le Siècle, en septembre de la même année 1876, a parlé de ladite famille, mais d'autres journaux, parmi lesquels la Raison provoquèrent la bienfaisance publique à secourir ces orphelins.

Plus tard, leur tuteur, M. l'abbé Claude Borri, professeur au Gymnase, demeurant actuellement dans cette ville, rue Monte-Napoleone, nº 6, nommé par un décret de la Préture royale de la localité du second ordre, veille sur le sort de ces petits malheureux et les a placés dans des familles aisées, qui se sont chargées de leur entretien et de leur éducation.

En effet, Léon Roupen, adopté, comme fils, par M. Albert Raoul Tozza, professeur au gymnase, se trouve en ce moment à Sartène (Corse); Pina Caroline, adoptée par M^{mo} Joséphine Rochat, veuve du commandant-major Desnos, est en France, à Privas (Ardèche); Guy et Pierre, adoptés par M. le comte de Gaalon, se trouvent à Barzay (Paris). Les actes d'adoption et de consignation sont déposés chez M. le docteur en

droit Luigi Marinoni, notaire, avec le testament de feu Léon leur père.

Quant à Léontine ou Léonilde, aujourd'hui âgée de dix-sept ans, elle n'a pas encore trouvé une famille pour l'adopter définitivement; elle est élevée gratuitement à l'École magistrale de la Porte Magenta, où, pour terminer son cours d'études, elle devra demeurer jusqu'à la fin de 1880.

D'ici là, il n'y aura donc personne pour pourvoir à ses besoins et à son éducation, sauf pour les mois d'août à novembre de l'année courante et de l'année prochaine, temps consacré aux vacances, qu'elle passera dans une famille quelconque, aux frais de la charité publique ou privée, d'après l'engagement qu'en a pris son tuteur.

Sur l'histoire et l'origine de leur père, il n'y a rien de positif.

On prétend qu'orphelin à huit ans, et sous la tutelle d'un oncle, il fut élevé à Saint-Pétersbourg pour la carrière militaire, sous le nom de Léon de Koricosz, prince arménien; qu'il jouissait d'une bonne pension que lui faisait S. M. l'empereur de Russie, et dont il aurait été privé en 1859 pour avoir, à cette époque, servi dans la guerre contre l'Autriche, en qualité d'aide de camp de Napoléon III.

Expulsé de Russie, on dit qu'il erra de pays en pays et qu'il s'établit enfin à Milan, où il fit la connaissance de la Luzzi Antonia, jusqu'au jour où il tomba dans la misère et termina sa vie, soutenu jusque-là par l'assistance privée.

Remarquons enfin qu'il prétendait descendre des princes de Lusignan de Chypre et de Jérusalem, et notamment de la dernière reine de Chypre, Catherine Cornaro, qui, en 1500, succéda à son mari Jacques ou Jean de Lusignan (1).

Ces renseignements répondent à la note écrite en marge par Votre Illustrissime Seigneurie.

Le Questeur, F. MICHAELI.

Pour copie conforme:

Le conseiller, chef du cabinet,

LASTRONI.

B

QUESTURA DEL CIRCONDARIO DI MILANO

Milano, 26 settembre 1878

Gabinetto. - Nº 332. - Riservata.

In relazione alle domande... in data 8 agosto, corrente anno, communicate colla nota citata a margine, questo ufficio pregiasi porgere alla S. V. Illustrissima, le seguenti informazioni risultate dalle opportune ricerche fatte praticare:

1º È un fatto che l'individuo che denominavasi principe Leone d'Armenia, principe di Koricosz, principe di Lusignano, e che sotto tali nomi era conosciuto qui a Milano, convisse lungamente colla signora Luzzi Antonia, senza avere contrattato con essa legale matrimonio, come emerge dalle fedi di battesimo dei figli;

⁽¹⁾ M. le questeur Michaeli se trompe pour cette date ; ce fut en 1473 que Catherine Cornaro succéda à son mari, Jacques II, assassiné la même année.

2. I sei figli che nacquero da tale unione edi di cui nomi furono indicati nella precedente nota, vennero riconosciuti dal padre.

I due maggiori, Maria Leontina e Guido Eduardo vennero dal loro padre dichiarati avanti l'autorità ecclesiastica, quando ancora non era istituito in questa città l'ufficio dello Stato civile, come risulta dai registri battesimali di questa basilica dei SS. Apostoli e S.-Nazaro e della parrochia di St-Babila. — Gli altri vennero dichiarati avanti l'ufficio dello Stato civile e cioè la Pina Carolina in data 17 dicembre 1866, Maria Elena nel 27 novembre 1869, Leone Rubino Enrico nel 17 novembre 1871, e Pietro nel 26 gennajo 1874;

3º Emerge pertanto che i detti figli trovansi inscritti nei registri delle parrochie et dell'ufficio dello Stato civile come naturali. — Dal loro padre furono anche riconosciuti e considerati nelle disposizioni testamentarie fatte nel 1874, e consegnate nel 1876 negli atti del notajo Dr Luigi Marinoni di Milano;

4º Sulla storia, origine e discendenza del nominato Leone, principe di Koricosz, che denominavasi pure di Lusignano, non si è in grado di aggiungere positive ed autentiche notizie. — Vuolsi che il memorandum contenente qualche accenno biographico fosse già stampato in Parigi, e quindi riprodotto in Milano, nel 1861, pei tipi Scotti. — Non potrebbesi del resto indicare se e dore esistano i documenti che sarebbero riferiti nel detto memorandum, fra i quali anche quello dell' atto di nascità, colla data di Etschmiadzin del 23 settembre 1824, che sarebbe pure inserito in un atto del notajo Borgarelli, in Torino, registrato ad di 11 giugno 1856.

Per quanto finora si conosce, non si trocarono alla

morte del detto Leone importanti documenti riguardanti la di lui persona.

Ritornasi il comunicato.

Il Questore, F. MICHAELI,

Illustrissimo Signor Prefetto di Milano.

TRADUCTION

PRÉFECTURE DE POLICE DE L'ARRONDISSEMENT DE MILAN. Cabinet — N° 332. — Confidentiel.

Milan, 26 septembre 4878.

En réponse aux questions de..., en date du 8 août de l'année courante, communiquées avec la note écrite en marge, notre administration s'empresse d'adresser à Votre Seigneurie Illustrissime les informations suivantes, que nous ont fournies les recherches particulières qui ont été faites :

- 1º C'est un fait que l'individu qui s'appelait prince Léon d'Arménie, prince de Koricosz et prince de Lusignan, était connu ici à Milan sous ces noms, et a longtemps vécu avec la signora Luzzi Antonia, sans avoir contracté avec elle un mariage légal, comme il résulte des extraits de baptême des enfants.
 - 2º Les six enfants qui naquirent d'une telle union,

et dont les noms ont été indiqués dans la communication précédente, ont été reconnus par le père.

Les deux aînes: Marie Léontine et Guy Edouard ont été déclarés par leur père devant l'autorité ecclésiastique à une époque où n'était pas encore établi le bureau de l'Etat civil dans cette ville, comme il appert des registres baptistaires de la Basilique des Saints-Apôtres et de Saint-Nazaire et de la paroisse de Saint-Babilas. — Les autres ont été reconnus au bureau de l'Etat civil, c'est-à-dire: Pina Caroline, le 17 décembre 1866; Marie-Hélène, le 27 novembre 1869; Léon Ruben Henry, le 17 novembre 1871; et Pierre, le 26 janvier 1874.

3º Il paraît néanmoins que ces enfants se trouvent inscrits dans les registres des paroisses et au bureau de l'Etat civil comme enfants naturels. Ils furent aussi reconnus et expressément mentionnés par leur père dans les dispositions testamentaires qu'il fit en 1874, et qui furent déposées en 1876 en l'étude du notaire docteur Luigi Marinoni, de Milan.

4° Sur l'histoire, l'origine et la descendance du nommé Léon, prince de Koricosz, et qui s'appelait aussi Lusignan, on n'est pas en position de fournir des notions positives et authentiques. On prétend que le Memorandum contenant quelques renseignements biographiques a été déjà imprimé à Paris et reproduit ensuite à Milan par la typographie Scotti (1).

Du reste, on ne peut pas indiquer si et où existent les documents qui ont pu être rapportés dans ledit memoran-

⁽¹⁾ Ce memorandum, c'est-à-dire la notice autobiographique dont il est ici parlé, se trouve ci-dessus. (Pièce justificative nº IV. Extrait A du journal l'Europa, p. 71 et suiv.,

dum, entre autres l'acte de baptême daté d'Etshmiadzin, 23 septembre 1821, lequel aurait été aussi inséré dans un acte du notaire Borgarelli, à Turin, enregistré le 11 juin 1856.

Tout ce qu'on sait jusqu'à présent, c'est qu'à la mort dudit Léon, on n'a trouvé aucun document important concernant sa personne.

à renvoyer la présente communication.

Le Questeur, F. MICHAELI.

S. Exc. M. le Préfet de Milan.

Nº VII

Constantinople, 10/22 Janvier 1879.

MON CHER ET SAVANT AMI,

Le 6 de ce mois, je me suis rendu chez Mgr Nersès, patriarche de Constantinople, et lui ai remis la lettre dont j'étais porteur. Le prélat l'a montrée à un évêque arménien d'Edchmiadzin, de passage à Constantinople, et présent à l'entrevue, Mgr Vahram Mangouni, directeur de l'imprimerie d'Edchmiadzin et de la revue Ararat, l'élève de prédilectien de Sa Beatitude Georges IV, catholicos (patriarche universel) d'Arménie.

La conversation étant tombée sur le faux Koricosz, j'ai demandé à Mgr Vahram ce qu'on en pensait à Edchmiadzin. S. G. m'a répondu qu'on le considérait

comme un faussaire et un aventurier. Mais pourtant, lui ai-je fait observer, il m'a été rapporté qu'il assurait avoir un acte de baptême signé par le feu catholicos Ephrem, qui l'aurait solennellement baptisé à Edchmiadzin en 1821. Mgr Vahram m'a répondu qu'au siége apostolique d'Edchmiadzin, personne n'avait entendu parler du baptême d'un prince royal d'Arménie, comme d'une cérémonie qui aurait eu lieu à cette époque, qu'aucune pièce justificative, aucune tradition n'y existe à ce sujet. C'est pourquoi il est impossible que le catholicos Ephrem lui ait donné un certificat pareil, attendu qu'il n'avait jamais baptisé un prince de Lusignan. Si cet imposteur exhibait une pièce de cette nature, c'est qu'elle serait fausse, comme tant d'autres qu'on a fabriquées sous le nom de ce catholicos ou autres patriarches. Aussi, le gouvernement russe a dù rendre un ukase portant que les certificats délivrés au nom des catholicos, en fait de constatations princières, seraient considérés comme nuls et non avenus, à défaut, bien entendu, d'autres pièces valables.

Lors de mon séjour à Saint-Pétersbourg, comme délégué de la nation Arménienne, j'ai eu l'occasion d'examiner le dossier du soi-disant prince de Coricosz au ministère des affaires étrangères et à celui de la police. Sur l'une des nombreuses requêtes que cet homme avait adressées à l'Empereur Nicolas, au Prince héritier, à l'Impératrice, etc., je remarquai l'apostille suivante de l'Empereur Nicolas : « Cet homme est ou un grand fou, ou un grand imposteur.»

Agréez, mon cher ami, l'expression de mon affectueuse considération.

[†] L'Archevêque Khoren de Lusignan.

Nº VIII

LETTRE DE M. BARTOLI, OFFICIER DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

13 août 1878.

Mon cher Monsieur,

Je viens de consulter tous les documents officiels, relatifs à la composition de l'armée d'Italie pendant la guerre de 1859, et nulle part je n'ai vu figurer le nom de M. de Lusignan, en qualité d'aide de camp de Napoléon III.

Bien à vous.

BARTOLI.

Nº IX.

LETTRE DE M. LE GÉNÉRAL ***

23 janvier 1879.

Je n'ai pas quitté l'Empereur un seul jour pendant la campagne d'Italie. Je logeais toujours dans la maison affectée à S. M. à côté du maréchal... auquel j'étais particulièrement attaché. Jamais je n'ai vu de personnage répondant aux titres de *Prince de Koricosz*, Léon d'Arménie, Prince de Lusignan. Personne de ce nom n'a fait partie de l'état-major de l'Empereur et n'a été attaché à la personne de S. M. à aucun titre.

Voilà ce que pourront certifier, comme moi, tous les officiers qui ont fait la campagne de 1859 à l'état-major de l'Empereur.

No X.

LETTRE DE M. ***

25 janvier 1879.

Monsieur,

Vous faites appel à mes souvenirs pour savoir si j'ai connu un individu qui s'intitulait prince royal d'Arménie-Lusignan, prince de Koricosz et se disait le descendant et successeur du dernier roi d'Arménie, Léon VI. Oui, certes! je l'ai rencontré une fois dans ma vie et dans des circonstances qui rendent ce souvenir, quoique éloigné, parfaitement présent à ma mémoire.

C'était un peu après 1848. Un jour j'étais allé voir mon ami, le préfet des études du collége arménien Samuel Moorat, à Paris. En entrant dans son cabinet, je le trouvai assis ou plutôt étalé commodément sur son canapé et devant lui, posant debout, dans une attitude humble et embarrassée, un homme de moyenne taille, d'une figure assez avenante, mais fort mal vêtu. Mon ami, très gouailleur de son naturel, me fit du coin de l'œile un de ces signes qui lui

étaient familiers quand il avait à décocher quelque malice. « Allons, me dit-il, en prenant un ton de comique emphase : Vous êtes en présence de notre roi, inclinez-vous devant Sa Majesté! » Bien entendu, je ne bougeai pas, et notre homme, comprenant sans doute qu'une explication allait avoir lieu à son sujet, détala brusquement, sans que nous y fissions la moindre attention.

Mon ami me raconta, dès que nous fûmes en tête-àtête, que lorsque ce visiteur venait au collège Samuel Moorat, c'était pour exciter l'hilarité générale par ses baroques prétentions. Depuis lors, il ne fut plus question de lui entre nous.

s bilgs this feld and another tending to be seen a general side

Nº XI.

A MONSIEUR

Monsieur,

Répondant avec plaisir à l'honorée demande que vous m'avez faite dans votre chère lettre du 19 courant, j'ai le plaisir de vous envoyer de l'*Europa* tout ce que vous pouviez désirer avoir; je suis prêt à vous servir encore où besoin serait.

Je suis avec une estime toute particulière, Monsieur,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

JACQUES BOSAGI,

Archevêque de Césarée, Abbé général de la congrégation des Mekhitharistes de Vienne.

Vienne, 30 août 1878.

Nº XII.

A SON ÉMINENCE, MONSEIGNEUR KORÈNE DE LUSIGNAN, ARCHEVÊQUE DE BÉCHIKTACH.

Galata, 12 octobre 1878.

Monseigneur,

J'ai cherché et trouvé dans le numéro du 10 novembre 1855 l'article publié dans le Massis sur le soi-disant Léon, Prince de Koricosz. Cet article est assez long et commence ainsi: « Depuis quelque temps un étrange aventurier qui s'intitule: Léon, prince d'Arménie...(1).»

Après cela, le Massis reproduit la traduction d'un article de la Gazette de Spener, de Berlin, où il y a de longs renseignements très curieux sur le prince pseudonyme qui prouvent qu'il n'était qu'un imposteur.

Le Massis, après avoir publié ces renseignements, réfute la notice, dénuée de fondement, insérée dans le journal le Constitutionnel, et, au nom de la nation arménienne, exprime ses remercîments à la police de Berlin d'avoir constaté que le faussaire qui avait fait du nom des Arméniens l'instrument de son imposture était un juif hollandais.

⁽¹⁾ Voir pages 67 et 82.

Vous voyez, Monseigneur, que c'est une publication fort importante; malheureusement le numéro du Massis étant relié dans une collection, il n'est pas possible de l'en détacher; mais si vous le jugez opportun, nous ferons copier et nous l'enverrons à Votre Éminence.

En attendant Ses ordres à cet égard, je suis et je reste

Son tout dévoué,

G. UTHUDJIAN.

Nº XIII.

Nous croyons devoir donner ici en appendice l'article suivant qui a paru dans le *Figaro* du 5 avril :

Police correctionnelle : Les héritiers du « prince de Lusignan » contre le Figaro.

On sait que nous avons en ce moment sur les bras un procès terrible, à nous intenté par les héritiers mineurs d'un haut personnage qui signait : « prince Léon d'Arménie, prince de Korikosz, prince de Lusignan », et dont le Figaro résuma jadis tous les titres en une qualification unique, celle d'intrigant (1).

On sait également que nous avons comparu, il y a six semaines, devant la 9° Chambre, sur l'assignation de nos adversaires. Mais Me Lachaud souleva une ex-

(1) Voici comment le Figaro annonçait ce procès dans son numéro du 19 janvier dernier:

Police correctionnelle : Les héritiers du « prince Léon d'Arménie, prince de Korikosz, prince de Lusignan » contre le Figaro.

Nous sommes assignés pour le 7 février prochain, devant la 9º chambre, à la requête des héritiers du « prince Léon d'Arménie, prince de Korikosz, prince de Lusignan, aujourd'hui décédé », et ce, pour avoir, le 1er septembre 1876, publié dans nos Télégrammes et Correspondances l'information suivante :

Un de nos abonnés nous communique, au sujet du prétendu prince d'Arménie, mort cette année à Milan, et dont la presse de

cette ville s'est fort occupé, des notes piquantes.

L'individu dont il s'agit se faisant nommer Korikosz de Lusignan, comparut devant la police correctionnelle de Paris, sous l'Empire, et là, il lui fut démontre qu'il n'était qu'un juif de Java, ancien domestique. A Londres, il avait subi une condamnation pour adultère. A Berlin, après avoir obsédé le roi et le comte de Manteuffel de demandes de secours, il fut jeté en prison. Il s'intitulait prince de Chypre et de Jérusalem, et avait exploité la générosité du roi d'Italie. Les Lusignan (d'Arménie) et les Korikosz sont morts depuis longtemps.

Notre aventurier avait fabriqué un ordre de Léon d'Arménie avec lequel il avait fait des dupes. A Londres, il avait connu le duc de Brunswick et le prince Louis-Napoléon. C'est celui-ci qui, devenu

empereur, le fit démasquer à Paris.

Comme nous n'avons fait que reproduire, sur un personnage que nous ne connaissons nullement, les informations fournies par un de nos correspondants qui avait probablement ses raisons pour agir ainsi, et qu'après plus de deux ans écoulés, il nous est impossible de retrouver la trace de ce correspondant, nous faisons appel à l'obligeance de tous ceux de nos lecteurs qui ont connu ou rencontré le prince Léon d'Arménie. Nous les prions de nons envoyer, sur sa personne et sur sa vie, tous les détails qu'ils peuvent avoir. Si nous nous sommes trompés sur le compte de ce personnage, nous serons aises de rectifier; si nous avons dit la vérité, nous ne nous en désendrons que mieux devant les juges de la 9° chambre. FERNAND DE RODAYS.

ception d'incompétence, en demandant au tribunal d'obliger les jeunes « princes de Lusignan et d'Arménie » à verser, avant tout débat, la caution judicatum solvi, c'est-à-dire la caution particulière exigée des étrangers qui veulent plaider en France.

L'incident s'est même, on se le rappelle, dénoué d'une façon piquante : les princes de Lusignan, candidats au trône d'Arménie, durent faire plaider qu'ils n'étaient point Arméniens, mais bien d'origine italienne, et qu'ils ne devaient pas la fameuse caution, la France et l'Italie s'étant par traité, affranchies mutuellement de cette formalité gênante.

Mal en a pris à nos nobles adversaires. Le premier incident vidé, l'affaire est revenue hier vendredi devant la 9° Chambre, et alors M° Lachaud a tout simplement fait annuler leur assignation. Voici pourquoi : les « princes d'Arménie » n'avaient pas pris garde, en réclamant avec tant d'ardeur la qualité de sujets italiens, que le Code civil du beau royaume d'Italie oblige tout tuteur qui veut faire un procès au nom de ses pupilles à se munir, au préalable, d'une autorisation formelle du conseil de famille. Or, le tuteur des héritiers Lusignan avait complétement négligé d'accomplir cette formalité indispensable.

C'est pourquoi, sur l'avis conforme de M. le substitut Gastambide, la 9° Chambre a déclaré non recevable l'action intentée en leur nom.

L'audience a été égayée par un petit incident : M° Lachaud ayant déclaré qu'il se réservait de fixer plus tard, s'il y avait lieu, le Tribunal sur la véritable généalogie du « feu prince de Lusignan », un monsieur, qui est, à ce qu'il paraît, le représentant de ces héri-

tiers au procès et qu'on voyait assis près de leur avocat, a accueilli cette promesse avec une telle débauche de gestes indignés, que Me Lachaud a dù lui demander d'un air très sérieux, et au milieu de l'hilarité générale, s'il était un Lusignan, lui aussi, pour se mettre en pareil état. Le monsieur s'est calmé à l'instant même.

Quant à nous, nous allons donc pouvoir respirer un peu. Il va falloir que ce tuteur léger, qui vient à l'audience sans pièces, aille ressembler son conseil de famille, et nous croyons savoir que la chose demandera peut-être quelque temps.

und the state of the southern the support times

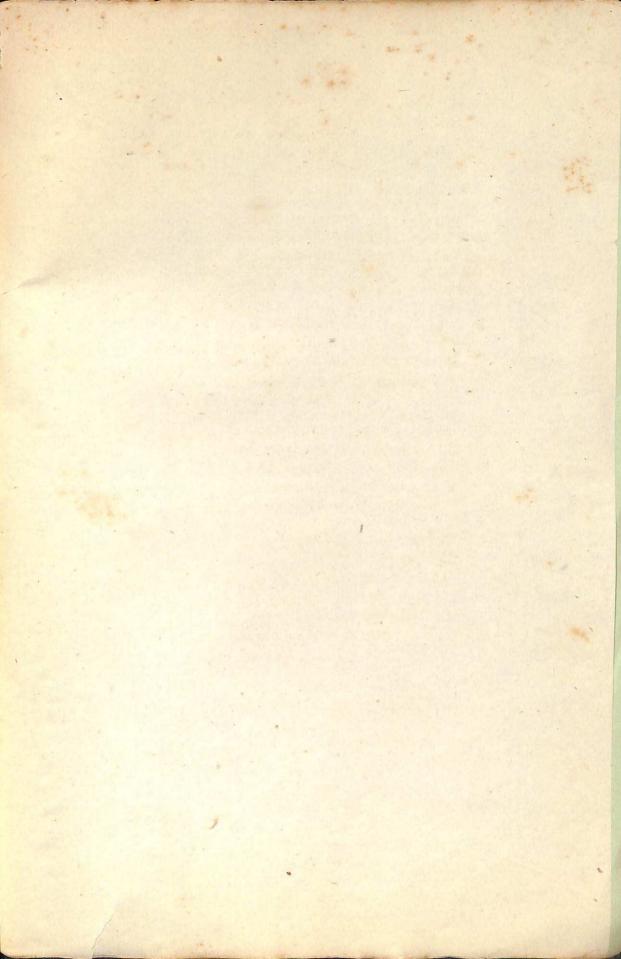
Fernand DE RODAYS.

TABLE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nos I.	Généalogie des rois Lusignan de la Petite-	
	Arménie	63
II.	Extrait du testament de Léon VI, dernier roi	
	de la Petite Arménie	64
III.	Série chronologique des principaux événements	
A LEVEL	de la vie du prince de Koricosz	65
IV.	Opinion de la presse arménienne sur son	
	compte : les journaux l'Europa et le Massis.	67
V.	Rapport de la Présidence de police de Berlin	86
VI.	Deux rapports de la Questure (Préfecture	
	de police) de Milan	92
VII.	Lettre de Mgr Khorène, archevêque de Bé-	
	chiktach-Constantinople	101
VIII.	Lettre de M. Bartoli, officier de l'armée fran-	
	çaise	103
IX.	Lettre de M. le général ***	104
X.	Lettre de M. ***	104
XI.	Lettre de Mgr Jacques Bosagi	106
XII.	Lettre de M. G. Uthudjian	107
XIII.	Police correctionnelle : Les héritiers du	
	« prince de Lusignan », contre le Figaro	108

^{9-2254—}Paris. Morris père et fils, Imprimeurs brevetés, rue Amelot, 64.



TABLE

AND THE RESERVE OF THE PARTY OF

的复数 自然的 医血管性 医

In the one parties and a surrounding and the state of

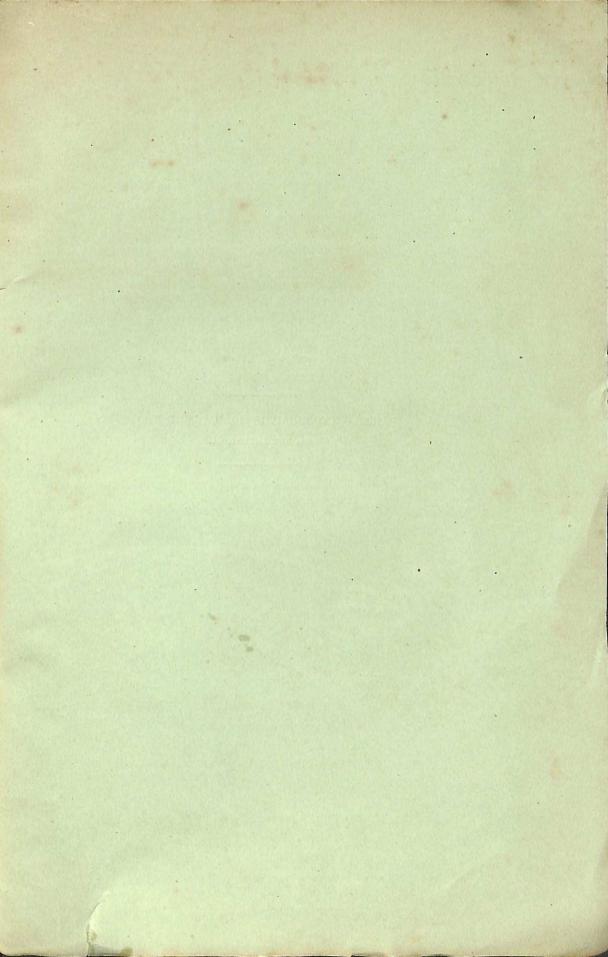
10 Pelice of Section Conference of the Conferenc

W. Ondrode of the parties a series

A Committee of the Comm

A least the lands of the lands

And the state of t



PARIS. — TYPOGRAPHIE MORRIS PÈRE ET FILS 64, RUE AMELOT, 64.